

Conseil Municipal
9 novembre 2020
A la Commanderie à Dole –18 h 00

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le lundi 9 novembre 2020 à 18 h 00, à la Commanderie à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 03 novembre 2020
Date de publication : 17 novembre 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND,
M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Maryline MIRAT,
M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT,
M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER,
Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE,
Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER,
Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI,
Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Frédérique DRAY à Mme Nathalie JEANNET
M. Philippe JABOVISTE à M. Mathieu BERTHAUD
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Stéphane CHAMPANHET (début de séance)
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Timothée DRUET (DCM 20.09.11.103)

M. le Maire : *Bonsoir à tous. Je voudrais préciser que notre séance est retransmise sur la page Facebook de la collectivité, étant à nouveau dans un format particulier d'organisation de nos séances. C'est le premier point que je souhaitais vous transmettre.*

En deuxième point, comme vous le savez, notre pays a été tristement touché par deux attentats récemment, à Conflans-Sainte-Honorine et à Nice. Ces deux attaques nous rappellent la situation toujours menaçante du terrorisme face à l'Islam radical. En mémoire du professeur Samuel PATY et des personnes assassinées à Nice, je vais vous demander d'observer une minute de silence. J'associerai aussi ce soir à ce temps de recueillement à l'ouverture de cette séance, l'ensemble des victimes du terrorisme, dont celles du 13 novembre 2015 à Paris il y a cinq ans cette semaine, avec un souvenir particulier de Cédric GOMET, un jeune de notre bassin dolois assassiné au Bataclan. Pour toutes ces personnes, et particulièrement suite au contexte que nous venons de vivre, je vous demande ce temps de recueillement.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Je voudrais par ailleurs également rappeler, dans un tout autre contexte, que nous devons inaugurer ce jour le rond-point de l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, inauguration qui sera reportée pour les raisons sanitaires que nous comprenons tous. Bien sûr, à cette occasion de ce 9 novembre, nous avons une pensée pour l'ancien président de la République entre autre, Charles DE GAULLE, disparu il y a 50 ans aujourd'hui.

Enfin, dans ce contexte commémoratif, je rappelle que ce mercredi 11 novembre, auront lieu les commémorations de la fin de la première guerre mondiale. À ce titre, le contexte sanitaire et les éléments transmis par le ministère imposent un format à nouveau très réduit. Il y aura un dépôt de gerbe par quelques élus sur les monuments aux morts de Saint-Yllie, d'Azans et sur la plaque commémorative des morts de la gare ce mercredi, et une cérémonie au cimetière Landon réservée aux représentants des collectivités, ainsi qu'aux autorités civiles et militaires. Ce n'est pas un choix de ma part de limiter ce nombre de personnes. Je sais que toutes et tous, vous voudriez pouvoir vous associer à ce temps de recueillement, bien sûr, mais nous devons suivre le cadre établi, et je pense que chacun le comprend. Il n'en demeure pas moins que celles et ceux qui souhaitent rendre hommage aux de 10 millions de morts de la Première Guerre mondiale et au 1,3 million de Français décédés lors du premier conflit mondial peuvent le faire, bien évidemment, à titre individuel et personnel.

J'ouvre donc cette séance du Conseil Municipal en vous transmettant les pouvoirs. Isabelle GIROD me donne pouvoir, Frédérique DRAY donne pouvoir à Nathalie JEANNET, Philippe JABOVISTE à Mathieu BERTHAUD, Laetitia CUSSEY à Jean-Marie SERMIER, Jean-Philippe LEFÈVRE à Stéphane CHAMPANHET jusqu'à son arrivée.

Je précise qu'à la fin de notre ordre du jour, nous vous présenterons une motion de soutien aux commerces de proximité.

La séance nous demande logiquement de désigner un secrétaire. Je propose de désigner Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

S'agissant de l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre dernier, avez-vous des observations ?

M. DRUET : *Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs. C'est une observation. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu un problème technique sur l'enregistrement au début du Conseil Municipal précédent. Or nous avons eu un échange vous et moi notamment sur le règlement intérieur, et il n'est pas paru dans le compte rendu que nous avons reçu par email.*

M. le Maire : *Oui, et quel était cet échange ?*

M. DRUET : *C'était l'échange notamment sur la fréquence des Conseils Municipaux. Il concernait aussi les commissions municipales. Nous avons également eu un échange sur la prise de parole pour les élus limitée au nombre de deux par rapport.*

M. le Maire : *D'accord. Je referai le point avec les services sur ce sujet. Y avait-il eu un problème technique, Madame BARROCA ? Oui. Nous pouvons tout à fait décaler l'approbation de ce compte rendu à la prochaine séance. Nous ne sommes pas obligés de l'approuver immédiatement. Je vous propose que vous nous fassiez peut-être un résumé de votre intervention par email. Si nous sommes en concordance sur le contenu de votre intervention, nous pourrions le rajouter à ce compte rendu de Conseil Municipal que nous approuverons à la séance du mois de décembre prochain. Cela vous convient-il ?*

M. DRUET : *Il n'y a pas de problème.*

M. le Maire : *Nous décalons donc cette approbation à la prochaine séance en précisant vos éléments compte tenu du problème technique.*

L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est reportée.

S'agissant de la communication des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoir, y a-t-il des observations ?

M. GOMET : *Bonjour. C'est plus une question qu'une observation concernant l'achat d'une patinoire synthétique. Nous avons vu qu'il y avait eu ce choix de ne pas nous reporter sur la*

grande roue, que nous préférons une patinoire synthétique à une patinoire réfrigérée. Il a été fait le choix d'un achat plutôt que d'une location. Pouvez-vous nous dire quel est le coût de la location par rapport à la grande roue ? En combien de temps la patinoire pourrait-elle être amortie, en comparaison avec une location ? Je vous remercie.

M. le Maire : Effectivement, nous nous sommes posé la question avec l'Exécutif par rapport au choix d'acquérir cet équipement. Je pense qu'il y a parfois besoin de changement. C'est normal dans les utilisations, dans les animations. Même si la roue marchait très bien, c'est bien aussi qu'il y ait des changements de temps en temps. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne le fait qu'il n'est pas si simple de trouver des animations pouvant convenir à un certain nombre de publics. L'idée de pouvoir avoir une patinoire au centre-ville de Dole pour Noël s'est posée. C'était le cas par le passé. Pour avoir suivi ce dossier, j'avais bien pris connaissance en 2014 du coût d'utilisation de la patinoire qui, de mémoire, était compris entre 70 000 euros et 80 000 euros, l'ensemble des charges d'utilisation inclus. Bien évidemment, j'avais déjà été marqué à l'époque par le fait que lors de la dernière utilisation de la patinoire, l'hiver était relativement doux, et nous avions des nuits extrêmement douces, avec des moteurs qui tournaient nuit et jour pour refroidir la patinoire place Nationale. Il n'était bien évidemment pas question de pouvoir retrouver ce type d'équipement dans le souci de l'économie d'énergie et de transition énergétique, donc écologique.

Le fait d'avoir une patinoire synthétique présentait plusieurs avantages, le premier étant écologique. Pour le deuxième, en termes de coût, l'achat nous permet, par la facilité de montage de l'équipement, d'utiliser cet équipement sur d'autres manifestations, et nous pouvons tout à fait imaginer, à Dolexpo parce qu'il y a un salon particulier, une autre animation, une inauguration importante liée à l'enfance et à la jeunesse. De ce point de vue, il nous était beaucoup plus favorable financièrement d'acheter plutôt que de louer. C'est un élément important. Vous avez dans les décisions le coût de la patinoire qui s'élève à 61 000 euros. Lorsque je vous disais que le coût de fonctionnement des patinoires précédentes correspondait au prix d'achat, nous avons vite fait de faire le tour sur l'économie que nous pouvions faire. Par ailleurs, je pense que c'est une bonne acquisition. Je vois déjà des jeunes qui m'en parlent à Dole.

Vous ayant apporté ces éléments sur l'achat et la location en termes financiers, je tiens à préciser qu'aujourd'hui, nous sommes suspendus à la situation sanitaire pour nos fêtes de Noël. Le marché de Noël ne pourra pas avoir lieu compte tenu de l'état d'urgence sanitaire. Nous n'excluons pas d'essayer de nous adapter au mieux en fonction de la situation début décembre. Nous ferons preuve de pragmatisme, mais nous avons également des contraintes d'ordre technique pour nos services. On ne déploie pas un marché de Noël du jour au lendemain. Vous avez vu que de nombreuses villes ont malheureusement dû abandonner l'idée d'un marché de Noël. Pour la patinoire, c'est la même chose. Ce sera le cas cette année en fonction de l'état sanitaire et de nos possibilités, mais, à l'heure actuelle, en dehors du confinement, mais même avant le confinement, ce n'était pas possible. Nous verrons donc ce qu'il sera début décembre pour les animations de Noël.

Je précise tout de même qu'il faudra – et nous avons déjà commencé, vous l'avez vu – déployer tout ce qui concerne les illuminations de Noël qui seront renforcées par un mapping sur la place aux Fleurs pour qu'il y ait de la vie dans notre centre-ville, en espérant bien sûr que les commerces puissent fonctionner le plus rapidement possible, mais nous en parlerons en fin de séance. Alexandre DOUZENEL a suivi l'ensemble de ces opérations de Noël et cette question de la patinoire. As-tu une précision à donner ? Il me semble que nous avons dit l'essentiel sur l'aspect écologique et financier.

M. DOUZENEL : Oui, tout à fait. Sur l'aspect financier, nous avons également demandé des devis de location pour comparer et pour voir l'amortissement. Grosso modo, sur les devis de location, deux ans de location revenaient au même prix qu'une acquisition. Cela valait donc la peine de faire cet effort. Par ailleurs, nous pourrions également la réutiliser. Elle est très simple d'utilisation. Nous pourrions ainsi imaginer de nombreuses nouvelles animations, que ce soit l'hiver, mais aussi l'été. Après, tout est ouvert.

M. le Maire : Je précise juste une donnée. Dans notre cahier des charges, lorsque nous avons lancé ce marché de consultation pour la patinoire, ne serait-ce qu'en termes de consommation d'eau, pour la patinoire non synthétique, ce sont 75 litres d'eau par mètre carré, contre 0,2 litre d'eau par mètre carré pour la patinoire synthétique. C'est quand même une donnée extrêmement importante, et c'est pour l'installation, puisque bien sûr, il faut créer de la glace pour la patinoire

non synthétique, alors qu'il n'y en a pas à créer pour la patinoire synthétique. Nous avons besoin d'eau pour le nettoyage après l'installation, mais ne serait-ce que de ce point de vue, c'est extrêmement important. Nous sommes donc sur 1 litre d'eau par mètre carré pour chaque réfection de glace à l'utilisation, pour 0,2 litre d'eau par mètre carré pour le nettoyage au quotidien. Ce sont des données extrêmement claires, et je ne vous parle pas des consommations énergétiques d'électricité. Avez-vous d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 01 : RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'UNION DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PARCEY-GOUX-VILLETTE-LÈS-DOLE

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Le mandat des membres du Bureau de l'Union des Associations Foncières Parcey-Goux-Villette lès-Dole arrive à échéance en 2020.

La procédure de renouvellement prévoit la désignation des membres comme suit :

- 4 propriétaires pour la Chambre d'Agriculture ;
- 2 propriétaires pour la commune de Parcey ;
- 1 propriétaire pour la commune associée de Goux ;
- 1 propriétaire pour la commune de Villette-lès-Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Serge CARD pour représenter la commune associée de Goux à l'Union des Associations Foncières Parcey-Goux-Villette-lès-Dole.

M. le Maire : Merci. C'est donc une reconduction de Monsieur CARD qui est déjà membre depuis plusieurs mandats. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Monsieur CARD est désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation de Monsieur Serge CARD pour représenter la commune associée de Goux à l'Union des Associations Foncières Parcey-Goux-Villette-lès-Dole.

Nous passons au rapport n° 02.

RAPPORT N° 02 : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES EXÉCUTANT DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire : Je vais le rapporter à la place de Philippe JABOVISTE excusé ce soir. Ce rapport porte sur l'exonération de la redevance pour les entreprises exécutant des travaux sur le domaine public. Le but est de soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. La ville de Dole souhaite accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux entreprises effectuant des travaux sur la voie publique. Cette exonération ne s'applique que pour les entreprises qui ont demandé une autorisation auprès de la ville de Dole pour occuper le domaine public et qui ont respecté les conditions inscrites dans l'arrêté municipal. L'exonération concerne les travaux réalisés entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 mars 2021.

Ainsi, dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel comme vous le savez, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public pour les entreprises ayant effectué des travaux sur la voie publique entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 mars 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il s'agit donc d'un geste de la municipalité en faveur des entreprises, très souvent des petites entreprises et des artisans notamment qui travaillent dans le bâtiment et dans les travaux publics, parce que tout ce qui peut concourir à les aider est bienvenu dans la situation actuelle. Pour

autant, ne nous faisons pas d'illusion. Même si cela peut aider financièrement, cela reste des sommes assez faibles. Il n'en demeure pas moins qu'il faut aussi démontrer que l'ensemble du Conseil Municipal de la Ville est attentif aux situations délicates de nos entreprises dans le contexte actuel.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Il y a une chose que je n'ai pas précisée et que vous auriez pu me demander. À l'échelle d'une année, cela représente environ 15 000 euros de recettes. Ici, nous serons à peu près sur six mois. Cela vous donne une idée du manque à percevoir dans nos finances. C'est tout à fait supportable, bien évidemment. Je rappelle que nous avons mis en place d'autres mesures d'accompagnement dans nos compétences là où nous pouvons le faire. Je pense notamment à l'exonération des droits de terrasse pour les cafetiers et restaurateurs en 2020.

Je n'exclus pas d'autres mesures au fur et à mesure des Conseils Municipaux. Sans vouloir faire preuve d'une générosité exacerbée, il faut comprendre que dès que nous avons la possibilité de le faire, même si cela reste par unité d'entreprise, cela reste quand même important qu'il y ait un soutien exprimé.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'exonération de la redevance pour les entreprises exécutant des travaux sur le domaine public.

Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE pour la décision modificative pour ce Conseil Municipal du mois de novembre.

RAPPORT N° 03 : DÉCISION MODIFICATIVE

M. FICHÈRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous verrez qu'il n'y a que deux opérations concernées. Il s'agit d'une part d'affecter 140 000 euros pour financer les études pour un aménagement cours Clemenceau, dont nous aurons à délibérer tout à l'heure. Le montant étant insuffisant, il s'agit de mettre 140 000 euros à prélever sur les dépenses imprévues. C'est donc un jeu d'écritures consistant à les prendre sur le budget de fonctionnement pour les remettre en investissement. La deuxième opération concerne le théâtre. L'opportunité s'est présentée d'accélérer la finition des travaux pour pouvoir finir la dernière tranche de travaux dès la fin de l'année, ce qui nous contraint à dépenser 1 730 000 euros de plus et de financer par emprunt ce besoin supplémentaire. Cela permet ainsi d'accélérer les choses et de favoriser là aussi les travaux sur notre territoire.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 3 abstentions, approuve la décision modificative.

Nous passons au rapport n° 04.

RAPPORT N° 04 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

M. le Maire : Je donnerai la parole à Jean-Pascal FICHÈRE dans un instant sur les éléments plus techniques. Permettez-moi simplement en préambule, bien évidemment, de vous rappeler que ce Débat d'Orientations Budgétaires et la construction du budget se font encore dans un contexte bien particulier. Si les années précédentes, d'après les différents budgets que nous avons examinés, et le Rapport d'Orientations Budgétaires préalable dont nous avons discuté, nous évoquons très souvent des situations particulières, c'était parce que nous avons perdu notamment un certain nombre de dotations de l'État. Nous avons connu ici ou là des situations économiques compliquées, et ceux qui ont déjà fait quelques mandats dans cette instance ont connu la crise de 2008, avec déjà un plan de relance, bien évidemment.

Nous avons encore une situation économique mondiale, européenne, française, profondément bouleversée lors de cette phase de confinement du printemps dernier, et elle ne le sera pas moins lors de cette seconde phase. Pour aider notre tissu économique local à faire face aux conséquences de l'épidémie, la ville de Dole a, comme je l'ai dit précédemment, mis en place un certain nombre de mesures de soutien dans les compétences qui sont les siennes, complétées par des mesures des autres collectivités, que ce soit la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin de limiter les difficultés économiques des entreprises. Bien évidemment, ces mesures pour la ville peuvent paraître assez symboliques, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, au regard de la complexité de certaines situations, mais elles sont complémentaires des mesures de l'Agglomération et du soutien technique notamment apporté par l'association Dole Initiative Territoire.

Dans les leviers à notre disposition, nous faisons le choix politique de maintenir pour le budget 2021 encore un haut niveau d'investissement. Ce niveau d'investissement qui, et nous le verrons au moment du budget, oscillera autour de 9 à 10 millions d'euros pour 2021, c'est-à-dire un peu plus que pour 2020, se tournera vers un certain nombre d'objectifs autour des équipements sportifs. Vous savez que nous sommes dans la continuité – je le dis souvent – d'une page que nous avons ouverte il y a maintenant environ deux ans en faveur de la réhabilitation de nos équipements sportifs qui en avaient besoin. Cette page se poursuit. Je pense vraiment qu'au bout d'un mandat, même si cet objectif de réhabilitation des équipements sportifs s'établit sur le mandat précédent et celui-ci, il permettra, sur environ six ans, d'avoir considérablement amélioré nos équipements sportifs de la ville, et bien évidemment avec l'implication forte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suivant ses compétences.

En 2021, nous resterons particulièrement mobilisés. Je pense notamment aux équipements sportifs sur le quartier des Mesnils Pasteur, au service de tous, sans oublier bien sûr que l'amélioration de nos équipements sportifs est une politique qui permet conjointement d'avoir une politique en faveur de la transition écologique par la lutte contre les déperditions énergétiques. C'est donc un ensemble. S'agissant des premiers aménagements de la Rive gauche autour du Multiplex de cinéma, bien évidemment le contexte actuel autour du cinéma n'est pas propice à un démarrage de travaux, mais les conditions dès la fin de cette période compliquée et de réouverture des cinémas permettront de commencer les projets d'aménagement, et notamment ceux qui reviennent à la municipalité en termes de parking et de voirie.

Ces objectifs sportifs d'aménagement, entre autres, généreront de l'activité pour les entreprises de notre territoire et, bien évidemment, de l'emploi. Vous savez que les collectivités locales portent plus de deux tiers des investissements publics locaux. Elles doivent donc être bien évidemment les premières actrices de la relance économique de ces entreprises, et nous pensons que notre ville de Dole doit aussi assumer sa responsabilité d'investisseur public, et comme quasiment toutes les collectivités, s'impliquer en faveur de la relance de l'investissement. C'est donc une responsabilité que nous entendons assumer pleinement, car bien sûr, malgré un contexte compliqué, malgré la fragilisation de nos ressources par le gel des dotations de l'État depuis plusieurs années et notre perte d'autonomie fiscale partielle, pour autant, la Ville affiche une situation financière saine, avec un niveau d'épargne nette en augmentation, qui est préservé et des dépenses de gestion contenues.

C'est une responsabilité que la Ville peut assumer, car elle a su, à force de rigueur, reconstituer sa capacité d'autofinancement net, ce qui lui permet d'envisager une évolution raisonnable de sa dette. Si la situation des finances de la Ville avait été au niveau de celle de 2013, jamais les efforts attendus par nos entreprises n'auraient été possibles, sauf à volontairement obérer l'avenir financier de la collectivité.

Ainsi, parvenus à ce stade, nous allons ouvrir ce Débat d'Orientations Budgétaires en rappelant :

- une stabilité des taux d'imposition de la commune pour 2021 ;*
- la poursuite d'une gestion rigoureuse et transparente ;*
- la préservation de l'épargne ;*
- le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse ;*
- une politique de recours à l'emprunt maîtrisée ;*
- la poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement dans les secteurs où c'est possible.*

C'est donc une ligne politique qu'il faut continuer à tenir. Je vais passer la parole à Jean-Pascal FICHÈRE. Vous avez dans vos notices l'ensemble du Rapport d'Orientations Budgétaires. Les

choses ont déjà été vues en commission. Je vais laisser Jean-Pascal FICHÈRE vous rappeler un certain nombre d'éléments liés à ce Rapport d'Orientations.

M. FICHÈRE : Merci. Vous avez effectivement cette notice assez complète, ce rapport assez complet. Selon l'usage et les recommandations de ces textes, vous avez d'une part une partie concernant les grandes hypothèses nationales et internationales, puisque c'est le contexte dans lequel nous sommes. Nous verrons ensuite les hypothèses sur lesquelles nous allons construire notre budget 2021. Nous finirons par quelques indicateurs, comme c'est aussi prévu par la loi. Je ne reprends pas l'intégralité du rapport, mais nous vous rappelons que le Débat d'Orientations Budgétaires, devenu Rapport d'Orientations Budgétaires il y a quelques années, est le résultat d'une succession de textes pour en arriver à la formalisation que nous faisons ce soir.

Grandes hypothèses nationales et internationales

S'agissant des principales caractéristiques dans lesquelles nous nous situons, au niveau national, nous avons toujours cette baisse des cotisations, des dotations, qui était significative de 2013 à 2019, avec une baisse d'enveloppe assez significative, et dont nous voyons la traduction. Je m'en excuse, ce n'est pas très lisible, mais sur la gauche, vous avez le graphique concernant le budget de l'État français. Il y avait 41,5 milliards de Dotation Globale de Fonctionnement en 2013. Vous voyez que nous sommes retombés à 27 milliards d'euros depuis 2018, et en 2021, nous voyons un léger tassement attendu à hauteur de 26,8 milliards d'euros. En ce qui concerne la ville de Dole, nous avons suivi les mêmes courbes, mais à la hauteur de nos enjeux. Nous étions à 7 millions d'euros en 2013. Nous sommes redescendus à 5,6 millions d'euros en 2020, et vous voyez qu'aujourd'hui, nous sommes partis sur une base de 5,6 millions d'euros, soit plus de 1,4 million d'euros, qu'il faut gommer tous les ans pour la construction de notre budget, ce qui est un exercice particulièrement difficile.

S'agissant de la fiscalité, vous savez comment cela se passe. Vous avez d'une part, dorénavant, l'évolution des prix à la consommation qui nous fixe l'indexation des bases d'imposition. Nous voyons que nous n'avons pas celles qui vont servir, puisque celles qui vont servir à notre budget 2021 seront celles du mois de décembre, me semble-t-il. Or les dernières connues aujourd'hui sont celles du mois d'août, et nous étions à 0,6 %. Nous sommes donc partis sur cette hypothèse de 0,6 % pour construire notre budget.

Nous verrons que l'augmentation des bases est le fruit de deux événements :

- d'une part l'indexation nationale que je vous présente ;
- d'autre part l'augmentation des bases physiques en vertu des investissements que font les particuliers et les entreprises dans leur immobilier.

Nous sommes partis sur une hypothèse de 0,8 % d'augmentation globale pour préparer ce budget.

Orientations budgétaires et prospectives

Monsieur le Maire vient de vous rappeler les principales hypothèses. En quelques mots, c'est le gel des taux d'imposition. Nous maintiendrons la fiscalité au niveau actuel. Nous poursuivrons la politique d'investissement, voire nous l'amplifierons, puisque nous profiterons un peu cette année d'une relance où nous avons une pression forte, une pression bien légitime et que nous partageons tous. Il faut absolument que pendant ces périodes difficiles, nous ne laissions pas tomber l'économie en général, et nous devons essayer au maximum d'anticiper les investissements pour que l'année 2021 permette de sortir la tête de l'eau le plus rapidement possible. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une constante assez permanente, bien sûr. La stabilité de la masse salariale est également un enjeu plus significatif. Nous savons qu'elle était très importante dans une collectivité, ce qui est normal, puisque nous sommes des prestataires de service. Il faut donc veiller à ce que cette masse soit bien maîtrisée pour ne pas déborder sur nos budgets.

Bien sûr, nous recourons à la dette bancaire pour financer l'investissement à moindre coût. Vous connaissez la politique mise en œuvre d'une gestion de la dette toujours très constante et dynamique nous permettant d'avoir une gestion à moindre coût. Je crois que nous avons un coût global tout à fait raisonnable par rapport à ce qui se passe par ailleurs. Il s'agit également de la stabilité des tarifs municipaux, puisque nous n'avons pas vocation à bouger les tarifs en place. Dans la fiscalité, je vous ai dit que nous allions maintenir les taux de 2020. Nous baserons simplement notre budget sur une augmentation de 0,8 %, augmentation prudente. Si effectivement nous avions une augmentation des bases de 0,6 %, cela nous ferait une augmentation physique de 0,2 %, ce que je pense être plutôt prudent. Nous maintiendrons la taxe

d'habitation à 13,43 % pour les quelques personnes (20 % des contribuables taxés) qui vont encore en payer jusqu'à 2023. Pour le foncier bâti, la taxe restera à 19,76 % et le non-bâti à 35,61 %.

Quelques indicateurs

S'agissant de l'évolution de la dette, vous avez un graphique. Comme je vous l'ai expliqué, le fait d'avoir anticipé la fin des travaux du théâtre dans un souci du maintien de la relance nous a fait remonter un peu la dette qui se stabilisera néanmoins en dessous des 40 millions d'euros, tel que nous nous y sommes engagés. La deuxième chose concerne la répartition du risque. Aujourd'hui, les emprunts ont des risques très modérés. Nous n'avons pratiquement que des emprunts à taux fixe (en vert), la partie en bleu foncé concernant le taux pseudo variable, puisqu'il est ajusté sur le Livret A, celui-ci ne connaissant pas une grande variabilité. Vous avez ensuite nos prêteurs. Comme vous le voyez, nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. Nous avons une multitude de prêteurs, puisque nous essayons d'avoir une variété de financiers. Vous avez ensuite l'évolution des annuités qui se stabilise, ce que nous avons démontré depuis plusieurs années.

Le ROB nous invite à présenter l'évolution des effectifs. Nous les montrons de manière cumulée, le personnel étant mutualisé entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous voyez que pour la ville de Dole, nous étions en 2020 à 587 agents, et nous passerions à 585, avec un équivalent temps plein à 332 en 2020, qui passerait à 331, ce qui est quasiment le trait de crayon. Quant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ses effectifs baisseraient et passeraient de 646 agents en 2020 à 630 en 2021, sachant que les équivalents temps plein resteraient les mêmes. Vous voyez donc que nous sommes sur une grande stabilité. En effet, l'objectif de 2021 est de garder la masse salariale à 13 090 000 euros, soit le même montant qu'en 2020 qui n'est certes pas encore terminée, mais il s'agit d'une masse prévisionnelle.

Toutes ces hypothèses permettent de construire les grands équilibres financiers. Vous voyez que nous avons une fiscalité brute à 15,5 millions d'euros, qui se répartit d'une part en taxe d'habitation et en taxe foncière à hauteur de 10 millions d'euros, et une hypothèse d'attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui est stable. Cela nous permet de dégager une fiscalité nette de 15,5 millions d'euros.

Lorsque nous ajoutons toutes les autres dotations, les autres financements, dont la DGF, tarifs que nous récupérons, subventions de la CAF, etc., nous arrivons à un montant de recettes nettes de 27 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à l'an dernier (26,4 millions d'euros). Les dépenses nettes, avec les hypothèses que je viens d'évoquer, se traduiraient par des dépenses à hauteur de 22,5 millions d'euros, contre 22,1 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,4 million d'euros. Cela nous permettrait de dégager un autofinancement brut en amélioration de 4,5 millions d'euros, contre 4,3 millions d'euros.

L'annuité de la dette baisse légèrement, puisque elle passe de 4,4 millions d'euros à 4,3 millions d'euros pour deux raisons : le désendettement des années antérieures et la tendance à la baisse des taux d'intérêt, d'où une annuité en diminution sur l'année 2021. Nous avons ainsi un équilibre financier très satisfaisant après les années un peu compliquées que nous avons connues il y a quelques années. Aujourd'hui, les choses sont revenues tout à fait dans une situation non pas confortable, mais très satisfaisante.

Comme l'a dit le Maire de Dole, nous avons une politique d'investissement encore lourde en 2021. Nous voyons que nous avons 10,4 millions d'euros d'inscription prévisionnellement, avec 4,5 millions d'euros de recettes issues essentiellement des subventions que nous attendons. Le gros effort serait fait sur les équipements sportifs, à savoir tout ce qui est fait au niveau des Mesnils Pasteur, comme cela a été évoqué, avec les travaux que nous faisons sur le COSEC et le financement de l'espace Pierre-Talagrand (complexe aquatique). Nous avons également une tranche importante sur l'aménagement du Multiplex et de la Rive gauche, avec une première tranche à hauteur de 1,1 million d'euros, avec des subventions significatives en regard.

Je ne vous passe pas en revue l'intégralité des budgets, car ce n'est pas l'objet et ce n'est pas le budget. Nous les verrons plus en détail. Les grands axes sont là. Vous avez la ventilation sur cette slide. Voilà les quelques précisions que je voulais vous donner. J'ouvre maintenant la porte à vos discussions.

M. le Maire : *Merci, Monsieur le Rapporteur général du Budget. J'ajoute une petite précision. En page 16, vous avez les principaux investissements envisagés par secteur, par domaine. Nous restons évidemment sur des orientations budgétaires. Ce n'est pas le budget, comme vient de le rappeler Jean-Pascal FICHÈRE. Des arbitrages auront encore lieu pour affiner dans quel domaine nous nous investirons. Nous gardons une enveloppe dédiée aux travaux dans les écoles, qui n'est pas négligeable de 0,7 million d'euros. Elle ne nous permettra pas de faire, bien sûr, différents groupes scolaires, mais elle nous permettra d'engager un certain nombre de travaux. Cette ligne a vocation à monter en puissance au cours du mandat, car nous savons que nous sommes en pleine phase d'études des travaux à faire dans nos écoles.*

S'agissant des équipements sportifs, Jean-Pascal FICHÈRE a bien fait de rappeler aussi que de façon complémentaire à l'investissement sur le site des Mesnils Pasteur, nous engagerons le financement du complexe aquatique sur la part revenant à la ville de Dole. Nous avons une quote-part de 4,5 millions d'euros à régler à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du partage des compétences, du fonds de concours sur les équipements sportifs précisément sur la partie liée aux gymnases. Nous engageons le règlement de ce que nous devons à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Nous avons aussi bien sûr une enveloppe dédiée qu'il nous reste à affiner en faveur des voiries, le financement du plan Vélo pour 2021 qui intègre cette enveloppe. Je n'oublie pas non plus les politiques liées au développement durable. Je pense notamment à tout ce qui concerne l'énergétique et notamment la poursuite du changement des menuiseries de l'Hôtel de Ville entre autres. Il ne faut pas oublier que dans un budget de la collectivité, nous avons aussi entre 1 et 2 millions d'euros d'investissement courant ordinaire dans différents secteurs, généralement beaucoup sur les services techniques, mais pas uniquement, donc pour tout le matériel nécessaire pour faire face aux besoins de réparation, à la maintenance, à la poursuite d'un certain nombre de remplacements d'équipements dédiés à la vie de la collectivité, au secteur informatique, pour le renouvellement de l'informatique dans nos services, dans les établissements scolaires. C'est donc un ensemble lié à nos charges d'investissement, et je pense aussi à nos crèches, par exemple.

Nous aurons bien sûr toujours des frais d'acquisition, des recettes de cessions d'un certain nombre de biens. Je n'oublie pas non plus que nous entamerons le financement, comme nous en avons délibéré, du Foyer de Jeunes Travailleurs Saint-Jean, les travaux devant commencer en 2021 sur cet ensemble très attendu par rapport à un projet qui a été extrêmement compliqué à mener et qui va aboutir. Voilà un certain nombre d'éléments sur ces investissements.

Y a-t-il des prises de parole, des questions à poser ?

M. SERMIER : *Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous les collègues. Le budget est toujours un moment extrêmement important pour la collectivité. C'est le seul moment qui compte, puisque c'est à ce moment-là que l'on met les crédits en face des ambitions politiques. Finalement, le Rapport sur les Orientations Budgétaires est presque plus essentiel encore, puisque c'est à ce moment-là que l'on donne la philosophie du budget. Il est donc essentiel de pouvoir marquer une vision politique dans le cadre d'un rapport d'orientations budgétaires. Je voudrais dire que dans cette période compliquée, il ne doit pas être facile de monter un budget et de prévoir les grandes orientations, mais c'est finalement dans les périodes compliquées que l'on est capable de voir si, avec le temps, ce qui a été fait auparavant, nous permet de passer cette période ou, au contraire, nous met en difficulté. Au niveau des pays, c'est comme cela. On sent bien que certains pays sont plus équipés pour passer la période difficile, car moins endettés et plus en capacité de le faire.*

Pour les collectivités, c'est la même chose. Je dois dire qu'en matière de difficulté, les collectivités ont eu leur lot depuis 2013 avec les baisses des dotations, les baisses des financements plus généralement, les baisses aussi des liens entre les impôts locaux et les recettes réelles. Cela veut dire qu'aujourd'hui, quand vous construisez sur Dole, malheureusement, vous n'avez plus la même recette en face de la part de la collectivité. Aujourd'hui, la crise sanitaire nous emmène sur une crise économique, avec un besoin de relance. Tout cela pourrait être une catastrophe si la gestion n'avait pas été saine au cours des précédentes années.

Je voudrais ajouter qu'il faut la voir la capacité de désendettement que l'on a eue dans un premier temps non pas comme quelque chose de philosophique, mais comme quelque chose d'extrêmement pragmatique qui, depuis 2014, nous a permis de réduire l'endettement de la collectivité, et qui nous permet aujourd'hui d'assurer un quasi plan de relance locale grâce à l'investissement que nous pouvons faire. En effet, nous avons cette capacité de réduction de la

dette que nous avons fait jouer au maximum. Pourquoi avons-nous pu nous désendetter depuis ces années ? Parce que notre collectivité a fait le choix de contenir, voire baisser le fonctionnement.

Monsieur le Maire et le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par ailleurs rapporteur général du budget, ont rappelé que ce fonctionnement était essentiellement de la masse salariale. Il faut être clair et le dire. Nous sommes en capacité de proposer au fil du temps, ce que nous avons fait, de contenir cette masse salariale. Vous allez me dire que c'est compliqué de la masse salariale, parce que tout fonctionnaire public est au service de ses concitoyens, mais tout l'art de la politique et de la gestion, c'est justement d'être en capacité de baisser ou de stagner en matière de masse salariale et d'assurer encore un service de grande qualité au niveau de nos concitoyens.

Je crois que cela a été finalement la marque de fabrique au cours des dernières années, parce qu'aujourd'hui, personne à Dole ne peut considérer que le service a été dégradé, qu'il a été laissé de côté, que ce soit en matière de sport, de culture, en matière sociale. Il y a un certain nombre de structures sur lesquelles il a fallu trouver des solutions. Je voudrais ici vraiment féliciter l'ensemble des salariés de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'ils sont mutualisés, car sans leur concours, nous n'aurions pas réussi cette mission. Je félicite le DGS, puisque lorsque l'on félicite le DGS, on félicite des centaines de salariés qu'il dirige. Je crois que grâce à eux, grâce à la volonté politique affichée au cours de ces dernières années, nous avons contraint le fonctionnement, désendetté la Ville et à partir de là, nous avons de nouveau cette capacité à faire face aux coups durs comme aujourd'hui. C'est donc un rapport d'Orientations Budgétaires qui me semblent être à la hauteur de la crise que nous allons traverser d'un point de vue économique, que nous traversons d'un point de vue sanitaire.

Ce budget peut rassurer les Dolois, puisque malgré l'investissement que nous ferons, nous serons à un niveau d'endettement encore inférieur à celui de 2013 et à un niveau de taxes locales inférieur à beaucoup d'autres collectivités. Si j'en juge d'après le journal de ce matin, nous n'étions pas parmi les collectivités les plus demandeuses de charges fiscales pour nos concitoyens. C'est donc un excellent rapport. Merci, cher Jean-Baptiste et cher Jean-Pascal, d'avoir su faire ces propositions avec l'ensemble des élus qui vous entourent.

M. le Maire : Merci. Il y avait une demande de prise de parole de Monsieur DRUET.

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. Comme cela a déjà été évoqué, notre pays vit une crise sanitaire sans précédent, engendrant aussi une instabilité économique, et qui va durer de nombreux mois, voire de nombreuses années. Je pense que du point de vue de notre commune, nous devons faire preuve d'une grande vigilance sur le volet économique. L'endettement pour 2020 est en hausse, vous l'avez estimé à 39,9 millions d'euros dans votre présentation ce soir. Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2019, vous nous l'aviez estimé à 38,23 millions d'euros. Il est donc vu à la hausse.

Nous sommes en début de mandat. Or les investissements suivent un cycle électoral. Ils diminuent lors des deux premières années de la mandature, puis ils augmentent une fois les nouveaux investissements lancés. Selon le bulletin d'information n° 141 de septembre 2019 de la Direction générale des Collectivités locales, la dernière mandature a connu un tel cycle, mais les baisses d'investissement en début de cycle ont été plus fortes et la reprise plus tardive lors des précédents cycles. C'est ce qu'a connu notre commune, par exemple, lorsque nous avons voté pour le solde des dépenses de l'investissement du théâtre à une hauteur de 1,7 million d'euros. Nous attirons ici votre attention et celle de notre assemblée sur la nécessité d'une grande vigilance quant au désendettement de notre ville qui repart à la hausse pour les prochaines années, avec une estimation pour fin 2021 à 39,87 millions d'euros, contre un endettement de 38,38 millions d'euros à fin 2019.

J'avais un autre point qui m'interpelle : la capacité de désendettement. Lorsque vous nous avez présenté le budget primitif 2020 le 4 décembre 2019, la capacité de désendettement était de 8,91 années. Or cette année, dans le rapport présent, elle est de 9,3 années. Je ne comprends donc pas trop, puisque nous avons normalement arrêté un chiffre de 8,91 années. J'aurais souhaité avoir des détails. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je répondrai après, Monsieur DRUET. Je vous en prie, Monsieur PRAT.

M. PRAT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, le budget, comme le disait Monsieur SERMIER, est dans la même philosophie que le mandat précédent, ce qui est assez logique. Vous continuez avec une certaine stabilité pour l'encours de la dette et pour ce qui est de la pression fiscale. Monsieur SERMIER parlait du désendettement de la Ville. Nous avons bénéficié quand même, lors du précédent mandat, de transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui a favorisé aussi notre ville de Dole. Je vois que vous êtes aussi dans la continuité dans les investissements, ce qui est logique, pour les équipements sportifs et la Rive gauche.

Cependant, deux points attirent mon attention. Il s'agit des points sensibles pour les élus verts et ouverts, en particulier l'environnement et le développement durable. Pour savoir si c'est de l'affichage ou si cela va plus loin, j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière cette ligne de 1,1 million d'euros dans l'environnement et le développement durable. Est-ce que ce sont des politiques par exemple liées à la végétalisation de la Rive gauche ? Ce qui est en adéquation avec la ligne sur l'aménagement du Multiplex et de la Rive gauche. Puisque nous parlons de tournant, le plan Vélo est une excellente annonce, mais derrière, quels sont les moyens mis en œuvre ? Je vois qu'il y a 1 million d'euros pour la voirie et le plan Vélo. Que représentent la part du plan Vélo et la part pour la voirie ? Si c'est une part de 0,8 million d'euros pour le plan Vélo, je dis « bravo ». Si c'est une part de 0,2 million d'euros pour le plan Vélo, nous resterons à la traîne. J'aimerais donc avoir des précisions sur ces programmes plus liés à l'environnement et aux déplacements doux.

M. le Maire : Merci. Jean-Philippe LEFÈVRE souhaite intervenir.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais rebondir sur les propos de notre député. C'est vrai que ce Débat d'Orientations Budgétaires évidemment répond à la philosophie de la majorité de ce Conseil, et peut-être plus d'ailleurs. Sans doute parce que nous avons été capables pendant plusieurs années de conduire une politique de désendettement, nous avons aussi maîtrisé la masse salariale. Toutefois, ce qui me semble très important est que cela n'a pas obéré nos capacités d'actions. Bien sûr, nous avons contraint, nous avons surveillé, nous avons limité, mais pour autant, et Jean-Marie l'a dit en citant le sport, la petite enfance, la culture, nous avons gardé nos capacités d'accompagnement d'abord du monde associatif.

Je ne voudrais pas me substituer à mon collègue en charge de cette question, mais dans le domaine culturel, nous n'avons manqué à personne et nous ne manquerons à personne. Dieu sait si certaines collectivités auraient pu avoir cette facilité, mais cela n'a pas été notre cas. Cela veut dire que nous nous donnons des capacités d'investissement, mais nous maintenons des capacités d'action et d'accompagnement, ce qui est le moins que l'on puisse attendre de la part d'une collectivité publique.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais répondre aux collègues qui ont posé un certain nombre de questions et fait un certain nombre d'observations. D'abord, s'agissant de l'intervention de Timothée DRUET, concernant un postulat que vous évoquez et sur lequel je ne suis pas d'accord (ou nous sommes peut-être d'accord au final si vous acceptez mes remarques de ce point de vue), je ne pense pas qu'il y ait de postulat évident de dire qu'au début d'un mandat, les deux premières années, l'investissement est moins important dans la collectivité. Pourquoi ne suis-je pas de cet avis ? D'abord parce que cela dépend des collectivités.

Autant je suis d'accord avec vous sur le fait qu'une municipalité qui arrive en fonction, qui devient majoritaire, peut avoir un temps d'adaptation pour réorganiser son investissement, c'est politique finalement, autant une collectivité comme la nôtre, et je pense que c'est un avantage d'avoir été reconduit dans nos fonctions, nous permet de continuité les projets que nous avions préparés depuis un certain nombre de mois et qui se mettent en place. C'est pour cela que bien évidemment, nous poursuivons un niveau d'investissement important, parce que nos projets sont prêts.

Je peux vous dire que cela se dit aussi ailleurs dans d'autres collectivités : on voit que Dole est prête. Oui, Dole est prête, parce que les Dolois ont fait le choix de la continuité. Je me souviens très bien de ce changement de majorité en 2014. Bien évidemment, il nous fallait un petit temps d'adaptation sur les projets choisis par les Dolois par une nouvelle majorité. Il y a donc une différence de ce point de vue. Non seulement ce n'est pas un postulat de départ évident de dire qu'il y a moins d'investissement les premières années dans les circonstances que j'ai déterminées. L'autre point est que justement, si l'on applique le postulat que l'on investit moins les deux premières années, parce que c'est le début du mandat, ce qui me semble être un postulat très déterminé et qui n'est pas forcément logique, me semble-t-il, on obère la capacité que nous avons

de répondre à la situation économique par la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement.

Imaginez une seule seconde que ce soir, on dise dans ce Débat d'Orientations Budgétaires « nous allons baisser notre investissement de 25 % », imaginez dans les comptes rendus des médias, de la presse, de nos outils de communication, la réaction du monde des entreprises du bassin dolois. Déjà, ils font face à des retards de chantier, à des entreprises dans le domaine privé qui, compte tenu de la situation économique, limitent leur investissement, car vous savez que tout cela marche à la confiance et pour pouvoir avoir un projet de développement. Si en plus la collectivité annonce une réduction de l'investissement, c'est encore un coup supplémentaire aux entreprises, donc aux salariés.

Oui, nous avons réduit notre endettement, certes, légèrement, mais nous avons désendetté ces dernières années, et parce que la situation et le contexte nous obligent à accompagner le redressement et la relance économique, par les économies que vous avons faites, nous allons porter un budget d'investissement important en 2021. C'est donc vraiment cette logique, qui plus est à un moment où notre capacité, notre autofinancement net, notre épargne nette est meilleure qu'il y a cinq ou six ans, nous avons la possibilité de recourir à l'emprunt avec des taux extrêmement bas. Cela ne veut pas dire qu'il faut avoir une fuite en avant sur le sujet. Il faut dire qu'il faut, dans une situation particulière, profiter d'une bonne situation en faveur de l'emprunt. Vous l'avez vu, nous avons une annuité de 4,4 millions d'euros en 2020, nous emprunterons un peu plus et nous aurons une annuité plus faible en 2021 de 4,3 millions d'euros. C'est donc le moment, mais je le dis : nous n'aurons pas un budget d'investissement aussi important dans les prochaines années. Il faut répondre maintenant, et pas dans trois ans. Et j'espère que chacun comprend cette démarche.

De mémoire, nous devons être aujourd'hui à 1,7 million d'euros d'épargne nette, c'est-à-dire de différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, contre -0,6 million d'euros en 2014. Si nous n'avions pas ce résultat, si nous avions une épargne nette dégradée, il serait effectivement difficile de porter un endettement nouveau. Comprenez que nous avons un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'aller dans ce chemin, mais un chemin qui devrait être maîtrisé. Vous savez que, quelles que soient les municipalités, finalement, cette barre fatidique des 40 millions d'euros est une forme de limite presque psychologique, disons-le comme cela, parce que même si elle était dépassée un peu, elle a pu l'être par le passé, cela reste une marge de sécurité. Vous l'avez vu, notre capacité de désendettement – et j'en viens à l'intervention de Monsieur DRUET de ce point de vue – reste à 8,3 millions d'euros, elle va passer à 9,3 millions d'euros, parce que nous avons tout simplement une dette plus importante.

Nous restons sur des ratios très largement utilisés dans les collectivités qu'est la capacité de désendettement. Ce ratio reste contenu, dans les marges de sécurité, la limite à ne pas franchir se situant entre 10 et 12 millions d'euros. Ce n'est pas un postulat évident, mais ce sont les ratios pris par la plupart des observateurs des collectivités en termes de finances. Nous sommes donc en dessous et je pense que nous avons les possibilités pour répondre au besoin de la situation.

Je n'oublie pas que ce n'est pas simplement pour faire travailler les entreprises, même si c'est extrêmement louable, donc les salariés de ces entreprises. C'est aussi pour répondre à un certain nombre de besoins de notre territoire. Pour les utilisateurs des équipements sportifs, les besoins de transition écologique, les besoins dans nos écoles, nous savons qu'il y a beaucoup de possibilités. J'en viens à l'intervention d'Hervé PRAT. Nous sommes dans un budget dans la continuité, et nous n'allons pas dire l'inverse, car ce serait assez antinomique d'avoir une politique différente des précédentes années alors que celle-ci a été reconduite et approuvée largement par le suffrage universel. Après, la question du développement durable est une préoccupation que nous partageons tous, mais sur lequel vous êtes toujours particulièrement sensibles, ce qui me fait dire aussi, Monsieur PRAT, et ne le prenez pas mal, que la gestion d'une collectivité n'est pas uniquement un domaine, même si c'est une urgence, et nous en sommes bien d'accord. La gestion d'une collectivité concerne de très nombreux domaines. Nous sommes des élus qui devons gérer un ensemble de problématiques sur notre collectivité.

Qu'y a-t-il dans cette enveloppe dédiée au développement durable ? Il y a évidemment la question du plan Vélo. Non, nous ne mettrons pas 800 000 euros sur le plan Vélo, mais nous entamons une transition extrêmement importante. Pourquoi ? Parce que nous avons aussi des voiries à refaire qui parfois sont aussi utilisées par les vélos. La philosophie de cette majorité municipale n'est pas la voiture contre le vélo, mais la voiture et le vélo, et de faire sa place aussi au vélo. Je crois que

c'est important, parce que bien évidemment, il y a un mouvement important tout à fait louable, qui n'est pas nouveau, mais qui s'est amplifié.

Il suffit d'aller chez les différentes entreprises de vente de cycles pour s'en apercevoir, et je vous invite à échanger avec elles : il y a un mouvement profond. Cela veut dire que notre collectivité doit s'adapter à cela. Elle s'adapte par des projets structurants majeurs tels que la voie Grévy, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à laquelle la ville de Dole prend sa part, mais aussi par certains cheminements à créer, dédiés aux cycles. C'est loin d'être simple. Tout le monde connaît la typologie de la ville. Ce n'est tellement pas si simple que certaines choses ont été faites, mais chacun considérera dans chaque groupe qu'il fallait faire davantage, y compris quand d'autres majorités géraient cette ville. Nous avons déterminé ce plan Vélo sous l'impulsion d'Isabelle DELAINE pour pouvoir adapter progressivement la ville au plan Vélo et en investissant chaque année des enveloppes pour améliorer ce plan sur le mandat.

S'agissant du développement durable, vous savez que nous avons aussi comme élément majeur d'intervention dans ces politiques les luttes contre les déperditions énergétiques. Je pense que peut-être là, nous avons une différence. Je me trompe peut-être, mais je ne sens pas un enthousiasme de votre part sur les transitions énergétiques, comme si la seule véritable politique écologique à mener était dans le symbolisme sur de la végétalisation qui est certes nécessaire. Toutefois, il ne peut pas y avoir que cela. Nous avons engagé des moyens dans nos bâtiments, ensembles bâtis consommateurs d'énergie et qui diffusent des gaz à effet de serre, sur lesquels nous faisons des transformations réelles extrêmement importantes, en déployant le chauffage urbain à d'autres secteurs de la ville, notamment sur le secteur de la Visitation en 2021, avec l'ensemble des travaux effectués dans les écoles, les changements de menuiserie. Tout cela n'est peut-être pas dans des politiques qui peuvent paraître vertes de premier abord, mais elles le sont profondément. Bien sûr, le plan Vélo en fait partie sur ce point.

Je crois que nous avons véritablement un investissement important sur la transition écologique. Il y a non seulement ce que nous faisons par notre budget, mais aussi des opérateurs qui engagent cette transition écologique, et je pense notamment à Grand Dole Habitat. J'étais encore récemment sur le secteur des Kennedy. Quelle fierté d'avoir, pour ces quartiers d'habitats sociaux, mené ces réhabilitations sur un point de vue sociologique, de confort, mais aussi de transition écologique quand les factures de consommation énergétique baissent de moitié dans tous ces quartiers d'habitats sociaux, et, quelles que soient les strates de population, la transition écologique se met en place dans cette ville. Ce qui est fait au Poisot et ce qui sera fait bientôt aussi sur la Paule est en engagement extrêmement fort sur la transition écologique.

Voilà des précisions, mais bien évidemment, il existe parfois d'autres mesures qui peuvent être prises dans cette enveloppe de 1 million d'euros, qu'il conviendra de préciser au moment du budget, et ces mesures sont parfois peu coûteuses, parce qu'elles engagent la transition écologique sans pour autant nécessiter des budgets d'investissement très importants. Cela fera donc aussi partie d'éventuelles dispositions qui peuvent être prises. Je pense notamment à la question du compostage pour lequel certaines choses sont déjà faites. Il y a aussi des zones de tests sur le Poset que nous essayons de développer dans cette logique.

Avez-vous d'autres questions ou interventions ?

Mme BORNECK : *Bonjour. J'ai juste une petite remarque d'ordre sémantique. Il ne faut pas forcément coller « développement durable » avec « environnement ». Le développement durable ne concerne pas que les petites bêtes et les poubelles, mais c'est aussi la réunion des sphères économique, sociale et environnementale. D'une manière générale, il est souvent collé à « environnement », et je trouve que cela peut apporter de la confusion quand on parle aux gens de développement durable. C'est juste une remarque sémantique.*

M. le Maire : *Vous avez raison, c'est un ensemble. Il s'agit vraiment de raisonner dans la durée. Je crois que c'est aussi cet élément dans divers domaines, vous avez tout à fait raison. J'en profite aussi pour répondre à la question d'Hervé PRAT. Nous installerons un nouveau réservoir d'eau pluviale au centre technique municipal, et cela fait aussi partie de ce budget, pour capter encore l'eau pluviale des toits du CTM, sans compter bien évidemment le travail mené sur le photovoltaïque qui fait aussi partie des partenaires – je vous ai parlé précédemment de Grand Dole Habitat – qui interviennent dans cette politique. Je peux entendre que cette question de la transition écologique n'a pas toujours été le souci dans le temps, et j'ai envie de dire « malheureusement », parce qu'une fois que le mouvement est mis en marche par rapport au réchauffement climatique, c'est très compliqué de le stopper ou de le freiner, et nous le savons.*

Néanmoins, bien évidemment, c'est une préoccupation de chacun dans des contextes qui ne sont pas évidents. Il est aussi important de rappeler cet engagement, même s'il y a les crises économique et sanitaire. C'est un ensemble.

Dans la mesure où nous approuvons le DOB depuis quelques années, je vais mettre aux voix, mais avant, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE souhaite dire un mot.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je voulais me permettre un complément à la réponse que vous venez de faire à Madame BORNECK, Monsieur le Maire. Tous ces aspects sont effectivement pris en compte, et c'est notamment précisé dans notre CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle). Je vous rappelle que nous sommes le premier territoire de France à avoir réuni le Contrat de Transition Écologique et l'industrie avec le volet social.

M. le Maire : Absolument, Claire. Tu fais bien de le rappeler, car c'est tout à fait en lien avec les propos de Madame BORNECK sur la prise en compte de certains domaines d'actions liés au développement durable. Il est vrai que lorsque vous prenez chacune des fiches du Contrat de Transition Écologique et Industrielle, cela répond parfaitement à ce domaine d'économie, d'environnement et social, et nous pouvons même y intégrer, parce qu'il y a aussi des éléments sur le sujet, la formation, c'est-à-dire comment nos formations sur le territoire s'adaptent aux besoins liés au développement durable et à la transition. C'est aussi un domaine sur lequel nous travaillons. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 3 oppositions et 3 abstentions. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 3 oppositions et 3 abstentions, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Nous passons au rapport n° 05. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 05 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une Société Publique Locale doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration de ces sociétés. La Ville de Dole étant actionnaire de la SPL Grand Dole Développement 39, le rapport d'activité 2019 de cette SPL doit être soumis au Conseil Municipal.

Rapport d'activité

La SPL Grand Dole Développement 39 a poursuivi en 2019 le développement de son activité, via le démarrage opérationnel de plusieurs opérations, de nouvelles études et une montée en régime de la concession Cœur de Ville.

On peut noter à ce titre la mise en œuvre des opérations suivantes :

- la création de plusieurs locaux commerciaux dans la Grande Rue dans le cadre de la concession Cœur de Ville, dont l'ouverture du Carrefour Market au 44-48 Grande Rue et de la Brûlerie Comtoise au 15 Grande Rue ;
- le démarrage des travaux dans l'ancien CE Solvay pour la réalisation d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et d'une médiathèque ;
- la finalisation des études et la consultation des entreprises pour la création d'un espace de coworking dans l'ancien Buffet de la Gare ;
- les études menées sur le centre-bourg de Saint-Aubin et de Champvans.

Rapport financier

Les états financiers 2019 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils ont été validés par le Conseil d'Administration de la SPL le 23 juin 2020 et ont été soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2020. Le total du bilan s'établit à 4 613 975 euros ; le résultat 2019 est déficitaire de 96 252 euros. Le déficit n'est pas source d'inquiétude au regard des perspectives de développement de l'activité. Les perspectives sur 2020 et 2021 prévoient, en effet, un retour progressif à l'équilibre. Les loyers perçus par la SPL en 2019 se sont élevés à 244 000 euros.

Concernant le bilan, la structure du bilan traduit une consolidation de l'activité avec, à l'actif, une augmentation des immobilisations relatives aux terrains et aux constructions (279 587 euros pour les terrains et 2 862 798 euros pour les constructions). Au passif figurent essentiellement les emprunts bancaires ayant financé les acquisitions et les travaux des opérations terminées et des nouvelles opérations comme le Buffet de la Gare, pour un total de 2 937 761 euros. Au résultat, le total des produits s'élève à 911 316 euros. Le total des charges (charges d'exploitation et financières) s'élève à 1 007 568 euros, ce qui aboutit à un déficit net de 96 252 euros.

En conclusion, la SPL Grand Dole Développement 39 poursuit sa croissance via le développement de son activité. Les projets initiés en 2018 ont été concrétisés en 2019 et de nouvelles études ont été lancées, notamment sur les communes de Champvans et Saint-Aubin.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre du rapport annuel 2019 de la SPL Grand Dole Développement 39, soumis par les élus représentant la ville de Dole au Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL sur la période 2019, correspondant au 3e exercice comptable de la société.

M. le Maire : Merci, Jacques, pour ce rapport sur la SPL. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je précise un point de vue qui fait écho aux dernières lignes de conclusion du rapport. Lorsque nous avons créé cette SPL, nous avons dit que pour qu'elle soit à l'équilibre, il fallait du temps. L'année 2020 qui se termine va lui permettre, comme c'est précisé, de se rapprocher de l'équilibre et surtout, de nouvelles opérations génératrices de recettes pour la SPL sont plus que lancées. En effet, nous avons contractualisé avec la commune de Saint-Aubin en 2020, et nous nous apprêtons à le faire avec la commune de Champvans sur différents projets, généralement de centre-bourg, d'aménagement, d'équipement, de services pour ces communes. Cela permet aussi d'avoir une assise grand doloise autre que celle de la ville de Dole, et bien sûr, de permettre progressivement à la Société Publique Locale de prendre son envol.

C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2019 sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39.

Nous passons au rapport n° 06 concernant une autre Société Publique Locale, dont là aussi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aussi actionnaire. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 06 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SPL doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration de ces sociétés. La ville de Dole étant actionnaire de la SPL Hello Dole, le rapport d'activité 2019 de cette SPL doit être soumis au Conseil Municipal.

Rapport d'activité

La SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité, comme il est stipulé dans ce rapport d'activité. Depuis sa création, la SPL s'est vu notamment confier la gestion de La Commanderie et de Dolexpo.

Par ailleurs, la SPL a signé avec ses actionnaires les conventions et mandats suivants :

- la convention d'objectifs et de moyens signée en 2017 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Dole ;
- la convention de mandat signée en 2017 avec la Ville pour la gestion de salles municipales ;
- la convention de mandat signée en 2019 avec la Ville pour la gestion de la programmation de la ville de Dole pour les spectacles et événements.

Rapport financier

Les états financiers 2019 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils ont été validés par le Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole le 14 septembre 2020 et ont été soumis au vote lors de l'assemblée générale de la SPL du 30 septembre 2020.

Ce troisième exercice se clôture par un bénéfice de 4 750 euros qui se répartit de la manière suivante sur les équipements et salles gérés par la SPL :

- pour La Commanderie : +22 335 euros ;
- pour Dolexpo : -19 024 euros ;
- pour Dole Tourisme : -16 836 euros ;
- pour des salles diverses : +18 276 euros.

Si nous additionnons ces quatre montants, nous arrivons bien aux 4 750 euros annoncés.

Cet excédent provient du fait que la SPL gère la location des salles (Arquebusiers, Edgar Faure...) et encaisse les produits y afférents sans supporter les charges d'exploitation, qui restent supportées par la Ville. L'activité de la société risque de connaître des ralentissements pour l'exercice 2020. La SPL Hello Dole a pris des mesures conformément aux décisions gouvernementales en fermant l'accès au public des différents sites à compter du 16 mars 2020. Les salariés ont été mis au chômage partiel, en télétravail et arrêt maladie pour garde d'enfant. Néanmoins, ces impacts ne sont pas de nature à remettre en cause la pérennité des activités de la SPL Hello Dole.

En conclusion, la SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité, notamment grâce au renforcement des actions de promotion du territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2019 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la ville de Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2019, correspondant au 3^e exercice comptable de la société.

M. le Maire : Merci pour la présentation de ces éléments pour 2019, avec un léger excédent de 4 750 euros pour la SPL Hello Dole. Bien évidemment, l'année 2020 est très particulière pour un service comme Hello Dole. Il n'y a qu'à voir l'activité dans cette salle sur Dolexpo. Je dois dire que parmi l'ensemble des salariés que je salue pour la qualité de leur travail et pour leur investissement, un grand nombre d'entre eux ont été mis en chômage partiel pendant ce temps particulier de moindre activité, voire d'absence d'activité. Bien évidemment, si l'ensemble de ces domaines d'activité et de ces salariés étaient totalement rattachés à la collectivité, et non pas à la Société Publique Locale, il n'aurait pas droit au chômage partiel. Il est donc aussi évident et à prendre en compte que le fait d'avoir mis en place cet outil de Société Publique Locale au sein de nos collectivités est un véritable avantage de ce point de vue pendant cette période extrêmement compliquée.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. DRUET : Je souhaite rebondir sur ce que vous disiez à l'instant par rapport à l'année 2020 que nous vivons et qui est vraiment très particulière. Nous allons espérer qu'en 2021, cela ira mieux, mais pour le moment nous restons toujours vigilants. Cette SPL Hello Dole vit principalement de l'événementiel, notamment culturel. Nous devons être prudents en tant qu'actionnaires. Comme vous l'avez précisé, cette SPL est un outil qui nous permet aujourd'hui de nous en sortir sur ce secteur, mais nous devons avoir un regard de prudence par rapport au fait que cette situation n'est pas saine, et nous ne savons pas ce qui nous attend demain sur ces secteurs.

M. le Maire : Oui, j'entends. Nous sommes toujours vigilants. Cela étant, comprenez que ce n'est pas parce que c'est une société de droit privé que nous ne devons pas avoir cette vigilance nécessaire. Il n'en demeure pas moins que si l'ensemble de ces services étaient portés directement par la collectivité, cela ne nous exonérerait pas de prudence. Ce n'est pas parce que c'est l'argent directement du budget de la Ville, si nous n'étions pas dans une SPL, qu'il ne faudrait pas être prudent. Comprenez que de toute façon, bien évidemment, dans ces secteurs d'activité événementiels, naturellement, comme dans toute Société Publique Locale, s'il y a des problèmes financiers, les actionnaires, c'est-à-dire la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, interviennent.

S'ils étaient portés par la collectivité et son budget, nous ferions une décision modificative pour ramener de l'argent d'un autre service qui n'en aurait pas utilisé ou nous irions solliciter des crédits sur d'autres chapitres pour aussi combler le déficit. Dans un cas comme dans l'autre, cela nécessite de toute façon une attention et une vigilance particulières. Néanmoins, et je l'ai précisé tout à l'heure, l'avantage dans une situation de crise dans ce domaine événementiel qui est le domaine de la SPL Hello Dole, c'est une force et une chance d'être dans un système de Société Publique Locale,

si nous voulons uniquement être d'un point de vue financier, ce qui était l'élément de votre intervention.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEFÈVRE : Monsieur le Maire, si vous m'autorisez à apporter un complément à notre collègue.

M. le Maire : Je vous en prie.

M. LEFÈVRE : Une des questions que notre collègue pourrait se poser pourrait concerner la saison des spectacles qui a lieu à La Commanderie. J'allais dire que malheureusement, la vraie question qui se pose aujourd'hui est qu'il n'y a plus de production. La question n'est pas de savoir si nous pouvions acheter un spectacle ou si nous pouvions accueillir un tourneur privé. Le drame aujourd'hui est qu'il n'y a plus de production. Nous serions donc bien en mal de nous projeter. Le second point, et nous l'avons vu à l'occasion du Canard à l'Orange, cette salle incroyable a permis dans des conditions totalement Covid-19 d'accueillir un spectacle, et je peux vous dire que cet exemple maintenant est finalement regardé dans presque toute la France, parce que parvenir à accueillir 800 spectateurs dans une telle situation dans une salle pour 1 700 personnes nous mettait dans une situation totalement Covid-19. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, les producteurs et les tourneurs rêveraient de trouver d'autres Commanderies à travers la France.

Par ailleurs, de toute façon, dans toutes les négociations menées actuellement, il y a évidemment un codicille qui est de dire que tout engagement de la SPL serait lié à la situation sanitaire. Jusque-là, nous n'avons pris aucun risque. Quand les spectacles ont pu se débloquer, cela s'est plutôt bien passé, mais aujourd'hui, évidemment, nous sommes extrêmement prudents. Quand bien même nous serions imprudents, nous ne serions imprudents avec personne, puisqu'il n'y a plus de production dans l'immédiat.

M. le Maire : Nous verrons comment se passent les choses, mais le risque aussi est la raréfaction des spectacles par absence de production actuellement pour l'exercice 2021, voire 2022, parce qu'il y a toujours un décalage. Par ailleurs, on n'arrive pas à La Commanderie du jour au lendemain. C'est un long travail et chacun l'imagine. Le risque est d'avoir des spectacles plus rares, donc, comme toute rareté, plus cher, ce qui nécessite des jauges assez importantes pour arriver à un équilibre, ou du moins éviter des déficits trop importants sur certains spectacles. Ne nous faisons pas Cassandra, mais nous aurons peut-être aussi ce problème de moindre activité liée au domaine du spectacle.

Enfin, je n'exclus pas que d'ici la fin de l'année, nous apportions une aide à la SPL Hello Dole. Nous faisons actuellement le point sur les finances de Hello Dole compte tenu de la très faible activité de la Société Publique Locale, mais encore une fois, ce n'est pas dû aux statuts de la SPL, au contraire. Si nous étions dans le budget de la collectivité, ce serait la même chose, et ce serait même pire, puisque nous n'aurions aucune recette, tandis que là, nous avons les recettes du chômage partiel de nos salariés compte tenu du statut privé de Hello Dole. Nous ferons le point, nous verrons où nous ne sommes à la fin de l'année. C'est bientôt le cas.

Nous allons entrer dans une période qui affinera les finances. Ce sont des circonstances particulières, comme vous l'imaginez. Il n'en demeure pas moins que nous espérons que les choses pourront reprendre. Il est vrai que si la situation s'améliore en 2021, nous aurons peut-être aussi quand même l'activité des spectacles qui devaient avoir lieu en 2020 et qui seront reportés. Comme vous le savez, certains ont déjà été reportés à deux reprises. Il y aura une activité, je l'espère, en fonction de cette situation sanitaire.

Il est vrai que, lorsque c'était encore possible par l'extension de notre jauge ici, à La Commanderie, le spectacle a pu se tenir. Certains d'entre nous y étaient, il s'est déroulé dans d'excellentes conditions, beaucoup plus sécurisées que parfois dans des repas familiaux, comme vous pouvez l'imaginer, de manière à ce que les choses aient pu avoir lieu. Il y avait aussi une satisfaction du public d'avoir pu assister à ce spectacle du 17 octobre dernier avec les précautions sanitaires évidentes.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

M. DRUET : Je voudrais juste rebondir sur vos explications que je partage en partie. Il est vrai que l'avantage d'une SPL nous permet d'avoir une sécurité plus intéressante que si nous étions en direct, mais je m'interroge. Il faudra faire attention –c'était le sens de ma première intervention, et

vous en avez parlé aussi – si à un moment donné, nous avons besoin de réinvestir dans le capital à hauteur de 50 %, étant actionnaires à 50 % avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous devons y répondre. C'est là où j'attirais votre attention en disant qu'il faudra être prudent. À un moment donné, c'est quand même aussi de l'argent.

M. le Maire : Oui, j'entends bien. Je suis toujours surpris – et je ne vous le cache pas – de ces questions où l'on met la loupe sur une situation particulière, alors que lorsque l'on est dans le budget principal de la Ville, il n'y a pas de question, tout va bien. Vous êtes un certain nombre à le savoir, mais je rappelle quand même que lorsqu'il y avait un budget annexe de La Commanderie dans le budget de la Ville, il fallait aussi abonder le budget annexe par le budget principal. À quelque chose près, nous sommes un peu dans la même logique. Cela étant, je vous rejoins, bien évidemment. Il y a une prudence, une observation, un travail qui est réalisé. Le cabinet Sémaphore suit la comptabilité. Il y a un commissaire aux comptes.

Bien évidemment, je rappelle que ce n'est pas si automatique que cela, voire pas du tout, de dire que c'est 50 % pour la Ville et 50 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque c'est en fonction des concessions et des mandats présents dans cette activité de la SPL. Dolexpo et Dole Tourisme reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, La Commanderie revient à la Ville, chacun veillant à sa comptabilité propre de ses activités si jamais il y avait des déficits. Néanmoins, bien évidemment, les deux actionnaires se doivent d'être mobilisés sur le sujet.

Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est terminé. Il ne demande pas de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2019 sur la situation de la SPL Hello Dole.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 07 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Le contenu du rapport annuel 2020 comporte deux volets, l'un sur la politique de Ressources Humaines, l'autre sur les politiques menées sur leur territoire en faveur de l'égalité.

Concernant la politique Ressources Humaines, on y trouve les données relatives :

- à l'effectif permanent ;
- au recrutement ;
- à la formation ;
- au temps de travail ;
- aux promotions ;
- aux conditions de travail ;
- à l'absentéisme ;
- à la rémunération.

Le rapport présente les données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la ville de Dole pour l'année 2020.

Nous pouvons retenir notamment les éléments significatifs. Il y a une majorité de femmes dans les postes d'encadrement, en prenant en compte les postes de Direction et les postes des chefs de service. Si l'on considère l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, la part des femmes est de 67 % et les hommes, de 33 %. Au niveau national, le taux de féminisation est de 61 %. Par ailleurs, si l'on compare par catégorie, les femmes sont plus nombreuses, que ce soit en catégorie A, B ou C. S'agissant du temps de travail, les hommes, comme les femmes, sont majoritairement à temps complet. Sur les temps non complets, il y a peu d'hommes, et ils travaillent essentiellement dans les centres de loisirs. Je rappelle que les temps partiels sont choisis et qu'ils sont peu demandés par les hommes.

Concernant la pyramide des âges, 45 % des agents chez les hommes ont plus de 50 ans, contre 41 % chez les femmes. Concernant l'absentéisme, il y a une légère hausse par rapport à l'an passé (7,54 % de taux d'absentéisme, contre 7,29 %), et ceci malgré l'effet Covid-19. Ce taux reste

inférieur à celui de la moyenne nationale. Enfin, la rémunération reste légèrement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, mais les écarts s'atténuent avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mis en place.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2020 présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ?

Mme BORNECK : Les actions présentées en fin de document correspondent-elles au plan d'actions d'égalité professionnelle qui doit être prêt pour le 31 décembre 2020, selon l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ? Si tel est le cas, je pense que cela mériterait d'être étoffé. Il n'est pas nécessaire d'avoir 50 actions. Il faut pouvoir avoir ensuite des indicateurs pour les suivre. Néanmoins, certaines choses sont obligatoires et vous le dites dans le document (par exemple les autorisations d'absence).

Il pourrait y avoir d'autres actions comme une formation sur la prévention des violences sexuelles et sexistes, particulièrement auprès des encadrants, des RH et pour les personnes en contact de la population. Avez-vous nommé un référent Égalité au niveau de Dole ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Puisque nous sommes bien d'accord que nous sommes sur des services mutualisés. Ce rapport Égalité hommes-femmes est-il diffusé auprès des parties prenantes, notamment des personnels ? Pensez-vous à leur dire que tel document est sorti pour qu'ils s'en imprègnent ?

Dans les autres projets que j'ai pu lister, le nettoyage des locaux est-il réalisé en horaires de jour ? Je sais que la région Bourgogne-Franche-Comté travaille sur le sujet depuis quelques années avec les sociétés de ménage pour permettre aux personnes qui font le ménage, que ce soit des femmes ou des hommes, d'avoir une vie de famille plus facile quand ils ont des enfants. Mon intervention est un peu touffue, mais je souhaitais savoir si c'était dans ce cadre.

M. le Maire : Il y a beaucoup de questions. Je n'ai pas la réponse sur toutes. Je vous invite à écrire toutes ces questions au service qui vous répondra. Si le Directeur Général des Services souhaite ajouter quelque chose, je lui en donne tout à fait l'autorisation s'il a des éléments particuliers à transmettre. Je crois que nous sommes sur des éléments très précis. Bien sûr, nous pouvons toujours aller dans certains domaines pour regarder des situations très particulières, mais je n'ai pas d'autre réponse à vous apporter ce soir sur le sujet. Je vous invite donc à écrire à la Direction des Ressources humaines sur ces différents points pour en savoir davantage.

Même si je comprends vos questions qui sont légitimes et je ne les critique pas, je crois que notre collectivité, sans être dans un postulat réglementaire, ce qui n'est pas le cas, nous permet quand même d'avoir un taux de féminisation important de la collectivité. Sur le personnel de la ville de Dole, nous n'avons pas un taux de féminisation très inférieur à celui des hommes dans un certain nombre de fonctions. Je crois que le sujet de ces dernières années est de se demander comment les femmes peuvent aussi prendre des postes d'encadrement dans la collectivité. Je crois que de ce point de vue, vous pouvez le voir avec les éléments donnés, oui, les femmes ont des responsabilités importantes dans notre collectivité.

Bien évidemment, il reste des activités dans lesquelles le taux de féminisation est beaucoup plus important, et dans d'autres, il l'est beaucoup moins, mais tout dépend aussi de la volonté d'un certain nombre de personnes de s'investir plus dans un domaine que dans un autre. Nous savons que le taux de féminisation est plus important dans certains services liés à l'enfance et à la jeunesse, et plus faible dès que l'on est sur des métiers plus techniques, notamment au service technique. Je crois que ce n'est pas nouveau. Notre collectivité est particulièrement investie en faveur de cette égalité femmes-hommes au sein de la collectivité. Je crois surtout que, contrairement à il y a très longtemps, la collectivité de la ville de Dole a su particulièrement saisir l'opportunité de demander à un certain nombre d'encadrants d'occuper des fonctions aujourd'hui occupées par des femmes. Je crois que c'est aussi particulièrement sensible dans notre collectivité.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Chaque année, nous avons beaucoup de données dans ce rapport. Pour constater si nous avons avancé ensemble sur l'égalité hommes-femmes, et ce n'est pas simplement la

féminisation des postes, il existe de nombreux critères dans le rapport. Les critères étant nombreux, la loi impose aux entreprises un index. Si cet index n'est pas appliqué, il y a des risques de sanction et s'il n'y a pas d'amélioration au niveau de l'index, il y en a aussi. La collectivité n'est pas obligée d'établir cet index, mais nous pourrions peut-être nous inspirer de cet indicateur et nous appuyer dessus pour les prochaines années, l'appliquer à notre collectivité pour le faire apparaître dans le rapport, ce qui nous permettrait de voir d'une année sur l'autre si nous avançons réellement ou si nous stagnons quant à ce rapport d'égalité hommes-femmes. Je propose donc de choisir cet index ou un autre, pour avoir un indicateur. Il s'agit d'un curseur, comme une aiguille sur un compteur, ce qui nous permettrait de voir si nous avançons.

M. le Maire : *C'est peut-être un peu contradictoire avec le début de votre intervention. Vous dites d'abord qu'il y a plusieurs domaines ; vous dites ensuite qu'il faut en sélectionner un qui servira de baromètre.*

M. HAMDAOUI : *L'index dont je parle prend en compte plusieurs critères.*

M. le Maire : *D'accord. Il existe de nombreuses façons de procéder. Ce qui est sûr est que ce rapport ne sera plus présenté à l'avenir, non par décision du maire de Dole, mais parce qu'il intégrera le bilan social de la collectivité. Il y aura aussi des précisions nouvelles dans le cadre du texte réglementaire nouveau qui s'imposera à nous. La loi est votée, le texte existe, mais ce rapport sera intégré au bilan social de la collectivité à partir de l'année prochaine. Cela étant, j'entends qu'il n'y a pas que le taux de féminisation. Il y a aussi la question des rémunérations. De ce point de vue, vous pouvez aussi regarder la page 9 de notre rapport, et vous pouvez distinguer que globalement, nous nous rapprochons vraiment d'une certaine égalité en termes de salaires. Nous savons particulièrement que ce sujet a été très sensible ces dernières années et qu'il l'est encore dans certains domaines. On peut toujours être plus royaliste que le roi, passez-moi cette expression, mais je crois que nous ne sommes pas en retard dans ce domaine. Nous sommes bien dans ce qui est attendu par la population et par l'État en la matière dans ce qui nous est demandé.*

Avez-vous d'autres questions ou observations ?

M. HAMDAOUI : *Ma prise de parole n'avait pas pour but de dire que la Ville est en retard, mais il faut simplement mettre un indicateur. C'est une lecture plus rapide, d'autant plus que si l'année prochaine, le bilan s'y ajoute, il y aura encore plus d'éléments à prendre en compte pour se faire une idée. Je pense que cette idée d'index est bonne, et c'est pour cela que je la propose.*

M. le Maire : *Je comprends. Nous pouvons y réfléchir, je ne suis pas fermé, mais il faut que ce soit vraiment prégnant sur le sujet, et non pas que ce soit faussé. Cela étant, je vous invite aussi à ce que nous puissions totalement observer quelle sera la nature des rapports qui devront être présentés l'année prochaine, puisqu'il y a une évolution sur ce sujet. Je ne sais pas si le rapport annuel sera intégré au bilan social ou bien si ce sera simplement un des éléments du bilan social, le bilan social étant unique. Il s'agit d'une prise d'acte.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2020 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous passons au rapport n° 08 que je vous présente.

M. GOMET : *Excusez-moi, j'avais une question.*

M. le Maire : *Monsieur GOMET, vous ai-je oublié ?*

M. GOMET : *Je n'ai pas eu l'impression qu'une réponse avait été apportée à Madame BORNECK concernant l'existence du plan d'actions qui est une obligation légale au 31 décembre. Un index (ou des indicateurs) est envisageable à condition qu'il y ait un plan d'actions, les index permettant de mesurer l'efficacité d'un plan d'actions.*

M. le Maire : *Un plan d'actions doit répondre à un problème. J'estime qu'il n'y a pas de problème. Après, il y a un cadre réglementaire à respecter, et nous le respectons. Bien évidemment, je veux bien que nous travaillions sur des index nouveaux, mais en tout état de cause, nous avons un rapport à transmettre. Il a été transmis et présenté en commission. Il y a des données extrêmement nombreuses. De ces données, nous pouvons en extraire de nombreux commentaires. Cela étant, nous pouvons toujours créer davantage. C'est peut-être une différence d'appréciation, et justement d'action. Ne créons pas un plan d'actions pour dire que nous en créons un. Créons-en*

un quand il y a un problème. Je ne pense pas que notre collectivité aurait pu avoir des observations éventuelles sur ce point et qu'il y ait un problème dans la collectivité par rapport à la féminisation, aux difficultés salariales, ou à d'autres problématiques qui pourraient se mettre en place ou avoir été repérées au sein de la collectivité. Je répète aussi que toutes ces questions sont traitées au sein du Comité Technique de la municipalité. Elles peuvent être traitées au sein du CHSCT.

Je parle sous le contrôle de Madame MANGIN qui siège dans ces instances au nom de la municipalité et du Directeur Général des Services, mais je n'ai pas le sentiment que ce soit un problème aujourd'hui dans ces instances. C'est une différence de fonctionnement, mais c'est très bien et c'est la démocratie. Toutefois, je pense qu'il faut créer des plans d'actions quand il y a des problèmes. Aujourd'hui, j'estime que ce n'est pas un problème dans notre collectivité. En tout état de cause, s'il y avait des problèmes, ils devraient être évoqués au sein de ces instances.

Je passe maintenant au rapport n° 08 comme je l'ai annoncé.

RAPPORT N° 08 : RÉSILIATION DE LA CONCESSION DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LE COURS CLEMENCEAU CONFIEE À LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

M. le Maire : La Ville a confié à la SPL, dont nous évoquions précédemment le rapport 2019, dans le cadre d'un traité de concession de travaux signé en 2017, la construction d'un ensemble immobilier sur le cours Clemenceau. Au cours des études de maîtrise d'œuvre, le programme a évolué avec le retrait du projet de commissariat et du pôle Enfance, ainsi que la limitation du projet au terrain du Conseil Départemental en lien avec les enjeux de stationnement. Sur la base de ce nouveau bilan financier prévisionnel, la Ville ne souhaite plus faire porter l'opération par la SPL, mais par la Société d'Économie Mixte SEDIA, mieux adaptée pour développer ce type de projet privé.

Dans le cadre de cette opération, et conformément à l'article 20 du traité de concession, il convient pour la ville de Dole de procéder à la résiliation, pour motif d'intérêt général, de la concession de travaux qui la lie à la SPL et de reprendre à sa charge les études déjà engagées. C'est donc assez simple. L'ensemble des études a conduit à un projet important en termes de volume financier. Dans le souci de prudence évoqué par Monsieur DRUET précédemment, ce volume financier nous a conduits justement à estimer que le projet était trop important pour être mené par la SPL. Il fallait donc un autre type de société pour porter ce projet.

Par ailleurs, des études ont été engagées par la SPL au titre du traité de concession et elles s'élèvent à 235 589,14 euros HT, ce qui correspond aux prestations d'études menées. Après accord de son Conseil d'Administration du 15 septembre 2020, SEDIA propose à la SPL de racheter les études pré-opérationnelles valorisées sur la base du permis de construire à déposer par la SPL, ainsi que les supports de communication, soit un montant net forfaitaire de 26 374 euros HT à rembourser à la SPL dans le cadre d'un protocole de rachat.

Ainsi, le bilan prévisionnel de clôture de la concession est le suivant :

- en dépenses :
 - o les études pour 235 589,14 euros HT ;
 - o la conduite d'opération pour 25 000 euros HT ;
- en recettes : la cession à SEDIA du permis de construire et des supports de communication pour 26 374 euros HT.

La participation prévisionnelle de clôture de la Ville à la concession s'élève donc à 234 215,14 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à résilier la concession avec la SPL portant sur l'ensemble immobilier du cours Clemenceau, en application du traité de concession, avec cession du permis de construire à SEDIA dans les conditions décrites ;
- d'inscrire la somme indiquée en participation de clôture à la concession.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. HAMDAOUI : Ce rapport nous présente un abandon de projet qui va coûter à la Ville 234 000 euros, donc en pure perte, voire « en gâchis », le projet ne se faisant pas. Nous partons sur un nouveau projet, mais sans étude. J'ai demandé à la commission s'il y avait eu des études. On m'a répondu par la négative. On m'a dit qu'il y avait eu des réunions, j'en ai demandé les comptes rendus pour me faire une idée des besoins. Apparemment, ces comptes rendus n'existent pas non plus. J'ai donc l'impression que sur ce projet, on navigue à vue et que l'on est plutôt sur un projet « au doigt mouillé ». Je trouve cela assez inquiétant, surtout pour un projet sur lequel nous partons avec -234 000 euros, puisqu'il faut rembourser ce montant à la SPL. De plus, c'est un projet purement immobilier et ne relevant pas d'une politique de santé. C'est un projet immobilier autour de l'installation de quelques activités médicales, mais pas seulement, puisqu'il y a aussi du tertiaire. Pour moi, c'est un projet immobilier sur la santé et non une politique de santé. Ce qui relèverait d'une politique de santé serait de créer, par exemple, un centre de santé à cet endroit et de recruter du personnel municipal, que ce soit des médecins, des soignants, des aide-soignants.

Cet outil serait ainsi le bras armé d'une politique de santé que nous pourrions mener sur la ville et à l'échelle de l'agglomération. En ces temps de crise sanitaire, nous voyons bien toute l'utilité de ce projet, et il aurait été un bel outil à disposition de la municipalité pour faire face à la crise sanitaire, par exemple, en menant ses propres tests, en faisant venir les habitants par quartier. Nous aurions pu imaginer une politique sur cette crise Covid-19. Nous voterons contre ce projet, puisque nous partons déjà sur 234 000 euros d'études à rembourser, et on ne nous présente pas d'études pour appuyer ou argumenter la nécessité de ce projet immobilier autour de la santé.

M. le Maire : Merci, Monsieur HAMDAOUI. Je pense qu'il y a un certain nombre d'incompréhensions dans votre lecture de ce dossier. D'abord, vous dites que nous partons avec une perte de 234 000 euros. Nous ne partons avec rien. Nous n'intervenons plus dans cette affaire. Une SEM intervient. Nous ne partons donc pas avec je ne sais quel retard ou autre. Nous clôturons une opération qui n'est pas, comme vous l'avez dit, « de pure perte », car toutes les études réalisées serviront à l'avenir à la ville de Dole, puisqu'elles étaient basées sur un ensemble autour du cours Clemenceau visant à revoir les flux, la circulation. Nous savons que certaines zones sont assez dangereuses dans ce secteur pour les piétons, pour les lycéens de Prévert, avec la nouvelle activité du théâtre. Toutes ces études de sol, liées aux questions archéologiques, domaine important et sensible dans ce secteur, de circulation, d'aménagement des espaces publics, de trafic constituant l'ensemble de ce coût reviennent à la collectivité et non sur la question de ce projet en tant que tel.

C'est le bénéfice pour nous de récupérer ce travail pour, dans quelques années, revoir l'aménagement de ce secteur. Nous savons que ce secteur ne nous convient pas. Tout un travail a également été mené sur le cours Clemenceau. Nous savons que nous pouvons arriver à un réaménagement qui permettrait de gagner des stationnements. Nous avons une mauvaise organisation du stationnement sur ce secteur. Ces études reviennent ainsi à la Ville. Reste le travail mené par la Société d'Économie Mixte SEDIA pour créer un ensemble immobilier. Le permis de construire devrait être déposé d'ici quelques semaines pour conduire un ensemble d'activités, de services et de logements, à destination des Doloises et des Dolois, avec, bien évidemment, la volonté et le souhait pour la Ville pour que cette SEM publique privée perçoive.

C'est le besoin de créer des locaux nécessaires pour un certain nombre de personnes qui s'impliquent dans le domaine médical, que ce soit des médecins, des ostéopathes, diverses professions, dont nous savons qu'elles ont besoin d'un certain nombre de locaux dans notre ville. Chacun sait que nous avons eu des pertes de spécialistes cette année, au profit de communes extérieures. Il nous faut donc pouvoir avoir des locaux disponibles, et c'est l'objet de cet ensemble immobilier. Je sais que vous portez l'idée de ce centre de santé, peut-être en oubliant une chose qui me semble être importante : le recrutement, comme vous l'évoquez, puisque vous parlez beaucoup de recrutement, ce que je peux entendre, est extrêmement difficile et compliqué aujourd'hui, et nous le voyons bien en ce moment.

On a un déficit dans un certain nombre de zones de professionnels dans le domaine médical. Je crois qu'il ne s'agit pas uniquement et simplement d'avoir des propositions d'emploi dans ce domaine, mais surtout de trouver les moyens d'organiser collectivement, parce que nous savons que dans un pôle santé, les professionnels de santé souhaitent se retrouver ensemble. Je ne vais pas dire que le cabinet médical seul est terminé, mais ce n'est absolument plus ce que souhaitent les professionnels de ce secteur. C'est donc dans cette logique que ce projet verra le jour et des contacts sont actifs entre ces professionnels et SEDIA.

Oui, nous ne vous avons pas répondu sur les études, parce que ce n'est plus à la collectivité de mener ce dossier. Bien évidemment, et toute la force des Sociétés d'Économie Mixte est bien de travailler avec les collectivités et d'échanger. Ils ne vont donc pas le faire contre l'intérêt et la volonté de la Ville. Il n'en demeure pas moins que la SEM est en contact avec les professionnels médicaux, mais aussi des personnes intéressées par des espaces tertiaires dans cet ensemble. Il faut que nous créions les moyens d'objets immobiliers, de bâtis pouvant accueillir un certain nombre de services. En effet, ces services ne sont pas contraires à l'intérêt collectif, mais ils y participent, parce qu'il y a besoin d'avoir justement la capacité de notre ville d'accueillir des activités de service, des activités tertiaires, mais aussi évidemment des activités médicales. C'est donc dans cette logique que les choses s'établissent dans ce projet.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. PRAT : *Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, suite à votre intervention, j'ai du mal à cerner finalement dans ces études, quelle part concernait l'ensemble immobilier et quelle part concernait la circulation automobile, les parkings ou autres. En tout cas, je partage le sentiment de gâchis, dont parlait Ako HAMDAOUI. J'ai l'impression de certains errements vis-à-vis de la politique de santé de nos territoires. Puisque vous ne partagez pas le projet, qui pourtant me semblait viable, de centre de santé d'Ako HAMDAOUI, pourquoi ne pas, dans le cadre de la SPL, mettre en place des locaux en vue d'une maison de santé avec des praticiens ?*

M. le Maire : *C'est ce que nous faisons via la SEM.*

M. PRAT : *J'ai l'impression que l'on noie cette opération immobilière. On parle de tertiaire, d'une « orientation médicale prépondérante », certes, mais elle est noyée dans une masse d'activités. Il me semble qu'aujourd'hui, il y a un vrai besoin de spécialistes, comme vous l'énonciez tout à l'heure. Je crois qu'il faut mettre le paquet dans le cadre de la continuité des études réalisées pour l'intérêt des Dolois. De plus, elles ont été financées avec l'argent public des Dolois.*

M. le Maire : *Nous sommes d'accord. Vous voulez peut-être utiliser la collectivité ou la SPL, mais nous vous disons simplement que nous souhaitons que la SEM SEDIA s'investisse dans ce domaine. Vous sous-estimez peut-être le nombre de pôles santé et de maisons médicales établis par des SEM dans les territoires français, et notamment de Bourgogne-Franche-Comté. Elles sont nombreuses à se faire avec la SEM SEDIA à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, et ce sont des pôles santé. Oui, il y a d'autres activités dans la « boîte », dans l'ensemble. Je ne vois pas en quoi c'est un problème. Au contraire, nous utilisons l'espace du mieux possible. Au lieu de construire et de nous étaler, nous faisons un bâtiment respectant bien sûr les normes du secteur sauvegardé incluant plusieurs activités. Je crois qu'il est tout à fait logique et louable d'avoir cette politique de santé et de pouvoir accueillir ces praticiens. En tout cas, je vous donne rendez-vous dans deux ans pour l'inauguration du pôle santé cours Clemenceau, parce que les choses sont vraiment bien parties.*

La SEM s'est engagée au sein de son Conseil d'Administration. Les contacts avec les praticiens sont là. Justine GRUET, adjointe à la Santé, fait le lien avec la SEM pour justement veiller à ce qu'il y ait un bon rapport avec les professionnels du secteur. SEDIA les a déjà réunis à la Mairie de Dole pour que justement, elle explique son projet, comment peut fonctionner la location ou l'achat de cellules immobilières pour ces praticiens. Si nous faisons la même réunion avec ces praticiens et que vous leur expliquez que vous souhaitez les salarier à la collectivité, à la ville de Dole, je pense que dans deux ans, nous aurons beaucoup moins de praticiens dans ce pôle santé. C'est vrai que c'est probablement une légère différence d'appréciation. Certes, cela se fait, mais je n'en connais pas beaucoup dans le secteur. À Lons-le-Saunier, un pôle de mutualité a été fait, ce qui est assez différent.

Justine GRUET souhaite intervenir.

Mme GRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Comme cela vient d'être dit, il y a un intérêt à valoriser cet espace clé au niveau du cours Clemenceau, et du coup, à pouvoir proposer plusieurs activités. Je pense que c'est un plus de rentabiliser cet espace avec diverses activités. Sachez que de nombreuses prospections sont faites actuellement, des échanges sont réalisés. Je pense que l'intérêt sera d'aller recruter dans les facs, sur des spécialités, de nouveaux praticiens qui vont arriver. Sachez que c'est très encadré, car la santé n'a pas de prix. Ce n'est pas une marchandise. Du coup, nous nous adressons essentiellement à l'Ordre des Médecins pour communiquer et pour qu'il puisse faire valoir cette information.*

L'ensemble des professionnels de santé du territoire ont été informés plutôt sur la notion d'accessibilité de leurs locaux. Certains professionnels qui n'ont pas de locaux accessibles souhaitent entrer dans une conformité pour faciliter l'accès à leurs patients. S'agissant du centre de santé en régie, l'activité libérale et l'activité en salariat sont deux types d'exercice complètement différents. Les deux côtés ont des avantages et des inconvénients, mais ils ne répondront pas forcément aux besoins actuels. Par exemple, l'hôpital a du mal à recruter des professionnels en salariat.

Je pense qu'il est important de valoriser cette action plus sous forme d'une maison de santé, pour permettre l'offre de locaux et d'une mise en commun de certains services par les professionnels de santé. Le but aussi est que l'offre s'étoffe au fur et à mesure. La maison de santé va se lancer. Une fois que cela aura pris forme et que des praticiens seront intéressés par ce projet, l'idée sera aussi de créer une cohésion entre ces praticiens et de faire venir d'autres praticiens par le bouche-à-oreille et par la qualité du service qui sera proposée. Sachez que ce n'est pas parce que c'est du personnel municipal que les professionnels de santé ne veulent pas travailler avec la municipalité, loin de là.

Je vous entendais dire que l'on pouvait faire des actions de santé publique si les professionnels étaient salariés de la Ville. Les actions de santé publique sont mises en place par les professionnels, mais s'ils ne sont pas employés par la Ville. Sur ce genre de projet, à mon avis, ce qui est important est avant tout l'esprit d'équipe et la cohésion que l'on parvient à former. Certes, il y a un projet immobilier, mais pour moi, c'est avant tout un projet de personnes qui travailleront ensemble dans l'intérêt du patient et avec des activités pluridisciplinaires. À titre personnel, je travaille à la maison de santé d'Authume où le projet a été porté par la municipalité, mais au-delà des murs très beaux et très accessibles, c'est surtout l'esprit d'équipe et la qualité des professionnels au sein de la maison qui font la force de ce projet. Je vous remercie.

M. le Maire : *La parole est à Jean-Marie SERMIER.*

M. SERMIER : *Monsieur le Maire, d'abord, je suis très content de constater que tout le monde ici partage l'idée que la SPL sert à quelque chose, puisque certains voudraient qu'elle porte complètement le projet. Nous avons donc bien fait de la créer en son temps. Néanmoins, il y a certains mots que l'on ne peut pas utiliser. Certes, le mot « gâchis » est un mot pour faire réagir dans la presse locale, et nous l'avons bien compris, mais vous savez que c'est faux. Monsieur HAMD'AQUI, vous savez que c'est faux, puisque des travaux ont été réalisés. Vous auriez été probablement les premiers à nous reprocher d'avoir confié cette opération à un organisme privé, complètement privé, avec des actionnaires, à une grosse entreprise immobilière, parce que ce secteur est un secteur clé de notre cité, comme cela a été rappelé.*

Nous sommes sur un lieu probablement le plus près du centre-ville en ayant encore la capacité à faire de l'immobilier. Nous voyons bien que ce lieu peut être convoité. Par ailleurs, nous pouvons imaginer que ceux qui l'auraient utilisé auraient peut-être cherché un profit plus important qu'une SEM le cherchera, et à faire des propositions qui auraient sans doute été différentes, peut-être avec du logement défiscalisable, ce qui aurait finalement créé quelques logements supplémentaires sur ce lieu, mais qui n'aurait pas apporté de services à la population. Or nous avons voulu faire de ce site, un site où il est encore utile et bon d'avoir une fréquentation très forte et d'avoir des services publics qui y soient pour qu'en face de la mairie, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et à deux pas du Département, puisqu'il y a le CMS du Département, on puisse continuer à offrir des services à la population.

Je crois que la SPL a fait le travail, elle a fait un excellent travail, ce que l'on devrait d'ailleurs rappeler fortement. Au-delà de la SPL, les élus qui se sont succédé, notamment sur la santé, ont fait un travail formidable pour pouvoir trouver des solutions qui agréent l'ensemble des futurs partenaires. La solution que vous proposez d'embaucher du personnel est politique et vous l'assumez.

Finalement, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a un cas de réussite en France : le département de Saône-et-Loire où le président ACCARY a décidé de créer des maisons de santé et a employé des médecins. Toutefois, le Département a une compétence spécifique en matière sociale et de santé, ce que n'a pas la commune, même si la collectivité communale a une possibilité d'intervenir partout, mais financièrement, cela n'aurait pas été possible. C'est surtout très encadré et permis notamment dans les zones rurales.

Vous savez bien que je défends avec force la ville de Dole, je suis aussi député de la circonscription, mais nous ne pouvons pas dire que le centre-ville de Dole soit un désert médical aussi important que le sud du département ou que certains secteurs dans la Haut-Jura. À un moment donné, il faut raison garder. Je pense que ce n'est pas du ressort de la collectivité. J'entends ce que vous dites, et c'est un choix politique. Vous dites à tous les Dolois « si c'était nous, nous aurions augmenté vos impôts et embauché des médecins sur vos impôts ». Vous faites ce choix, nous ne le faisons pas. Nous croyons en une médecine organisée, mais une médecine libérale, et nous croyons au bon sens des gens qui viendront dans cet espace de santé pour avoir justement un service supplémentaire. Là, on touche le populisme, parce qu'aller tester tous les quartiers de la ville en partant de cette maison, je crois que vous n'y croyez pas vous-même. Il faut quand même faire attention aux mots que l'on utilise.

Je pense qu'aujourd'hui, il y a eu des études. Je rejoins complètement l'idée de dire que notre SPL a peut-être d'autres missions. Je vous rappelle que la SPL porte un certain nombre d'immeubles dans le centre-ville, et si elle n'avait pas été là, personne ne les aurait jamais portés, aucun privé ne serait venu, mais elle ne peut pas tout faire. Nous nous appuyons donc pour SEDIA, dont je rappelle que les actionnaires principaux sont les départements du Doubs, du Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Grand Besançon Métropole, ce qui devrait vous rassurer. À un moment donné, ces actionnaires ont pour mission de faire du service public, d'équilibrer les comptes, mais ils n'ont pas pour mission de faire des opérations financières extrêmement importantes. Cela doit donc rassurer les Dolois de constater que nous avons mis cette opération entre les mains d'une structure qui a comme actionnaires des collectivités, et qui saura mener à bien l'ensemble du projet, et comme l'a dit le Maire « rendez-vous dans deux ans lors de l'inauguration », et là, je vous assure que tout le monde sera content et dira qu'il a toujours été favorable à ce secteur.

M. le Maire : *Nous nous sommes engagés dans un débat sur ce sujet. Il n'y a aucun problème sur le débat. Je rappelle simplement que la délibération concerne justement la clôture de la concession pour la SPL et le fait de récupérer les études menées sur des secteurs d'aménagement public qui seront nécessaires dans quelques années pour la ville de Dole. Je rappelle aussi à destination de Monsieur HAMDAOUI que la maison de santé que vous avez évoquée pendant votre campagne électorale sur Lons-le-Saunier est un projet qui s'est terminé récemment sous l'impulsion du mandat de la municipalité de Jacques PELISSARD et qui a été construit par une SEM, comme nous. C'était la SEMCODA. En tout état de cause, cela reste donc des outils de construction, notamment dans ce domaine. Ensuite, il est vrai que nous avons probablement une divergence sur la façon d'arriver probablement à un but commun d'assurer la présence médicale au sein de la ville.*

M. HAMDAOUI : *Je n'ai rien dit contre SEDIA. C'est une SEM, c'est votre choix. SEDIA a une expérience dans ce domaine. Il y a des partenaires publics. Je n'ai rien à redire sur votre choix, mais la SPL a fait des projets immobiliers sur Dole, et elle aurait pu faire celui-là. Cela étant, c'est votre choix, je le respecte, et je ne dis rien sur le sujet.*

M. le Maire : *Pour que la SPL puisse porter ce genre de projet, elle doit être capitalisée de façon plus importante, elle doit avoir un socle de capital plus fort. Elle le sera peut-être dans quelques années, mais nous ne pouvons pas non plus mettre d'un seul coup 400 000, 500 000 ou 600 000 euros au capital de la SPL pour sauver le projet. Nous essayons d'utiliser au mieux les outils disponibles autour de la collectivité pour atteindre un but. Nous avons probablement une différence.*

M. HAMDAOUI : *Oui, SEDIA a de l'expérience, elle a déjà monté de tels projets. Elle a un savoir-faire que je ne remets pas du tout en cause. Je ne remets pas en cause non plus votre choix. Mon propos est autour du fait que nous partons sur un projet sans étude. Sur le fait que cela attirera moins de personnes si elles sont salariées, regardez les études sur les souhaits des médecins, des jeunes. Si nous prenons l'exemple des médecins de campagne, qui est le cas extrême, qui travaillent énormément, car ils ont une vraie vocation et ils sont au service d'une vraie vocation, les jeunes médecins qui arriveront disent qu'ils veulent concilier vie professionnelle et vie familiale. Ils cherchent donc, pour certains, un statut de salarié pour pouvoir vivre ainsi. Je ne dis pas que c'est une généralité et que tout le monde le souhaite. Par ailleurs, il existe plusieurs centres de santé en France, et ils fonctionnent bien.*

Vous avez créé un adjoint à la Santé lors du mandat précédent. Vous avez encore repris cette idée d'avoir un adjoint à la Santé, et c'est votre choix. Donnez le moyen à cet adjoint de pouvoir mener une politique de santé en lui donnant un outil sur lequel il aura la main, avec des équipes pour pouvoir développer une politique de santé réfléchie par la collectivité, qui réponde à un besoin de la

population, qui permet de réduire des inégalités, et vous mettez derrière ce que vous voulez. Néanmoins, donnez les moyens à un adjoint à la santé d'avoir ces outils pour agir.

Cela étant, le point le plus important est que nous partons là-dessus. J'ai l'impression que nous naviguons à vue. Nous avons tous des ressentis. Nous sentons bien que dans le domaine de la santé en France, il faut faire quelque chose et nous pouvons l'appuyer. Toutefois, nous sommes sur du ressenti et je crois qu'il ne faut pas s'arrêter à cela, car nous risquons dans quelques mois – je ne l'espère pas – de nous retrouver avec une annulation de 234 000 euros d'études ou d'argent investi si nous n'avons pas d'éléments nous permettant de décider ce soir.

M. le Maire : Je pense que vous ne comprenez pas ce rapport. D'abord, si je reprends vos mots au tout début de votre dernière intervention, vous dites « on part dans un projet ». Je vous dis que nous ne partons pas dans un projet, mais SEDIA part dans un projet. Cela n'engage pas la collectivité. Elle n'a pas la maîtrise d'ouvrage, mais SEDIA l'a. Nous ne partons donc pas dans un projet. Nous terminons une concession, nous récupérons les études pour nous-mêmes, et nous suivons le projet avec SEDIA, ce qui est très différent. Vous dites qu'aucune étude n'a été faite. SEDIA les fait, elle va au contact des professionnels de santé, avec l'appui de l'adjointe à la santé. Vous avez une conception de l'intervention et d'un engagement politique pour la collectivité, et d'axes politiques nécessitant forcément que la collectivité doive gérer, mais ce n'est pas comme cela. À ce compte-là, on peut nous reprocher aussi de ne pas faire de logement social sur Dole, mais Grand Dole Habitat le fait.

Comprenez qu'il n'y a pas forcément la même logique. Je crois que c'est tout simplement un problème de logique entre la vôtre et la nôtre, mais il y a une implication, un projet politique en faveur de la santé. Nous voulons créer des espaces pour les spécialistes de santé. Nous utilisons cet outil. L'adjointe à la santé suit ce projet avec les intervenants de SEDIA, et bien évidemment, le projet de permis sera déposé d'ici quelque temps, et cela fonctionne très bien. Oui, il faut du temps, des études, on fait, on fait autrement, on revoit. Ce n'est pas si simple, surtout dans un secteur sauvegardé, je peux vous l'assurer. En tout état de cause, je pense que les choses sont engagées, et elles le sont pleinement.

Monsieur PRAT souhaite intervenir.

M. PRAT : J'ai du mal à comprendre. Vous disiez il y a quelques minutes que la SPL n'était pas en mesure de porter un projet de maison de santé, alors qu'au départ, nous lui avons confié une gendarmerie, un pôle enfance.

M. le Maire : Non, ce n'était pas une gendarmerie, mais un commissariat. Soyons précis.

M. PRAT : Excusez-moi. Cela veut quand même dire que la SPL pouvait porter un projet très ambitieux, et maintenant, elle ne peut plus porter une maison de santé. Il y a donc des errements que j'ai du mal à comprendre ce soir.

M. le Maire : C'est assez simple. Le commissariat ne s'est pas fait.

M. PRAT : Oui, mais nous lui avons quand même confié la mission au départ.

M. le Maire : Auquel cas elle avait la capacité d'assurer cette mission. Je crois qu'à un moment, quand vous partez sur un projet, vous regardez s'il est faisable. Imaginez que nous étions partis dans le projet et que nous vous présentions un rapport de la SPL comme nous l'avons fait là, avec un déficit de 700 000 euros, vous nous auriez dit : « pourquoi êtes-vous parti dans ce projet ? » Oui, comme l'a dit Monsieur DRUET, nous savons être vigilants avec la SPL. Nous nous sommes donc dit que c'était avec cet outil que nous pouvions mener à bien ce projet, et nous y sommes. Nous réglons simplement une concession.

Je comprends aussi ces questions dans le sens où il n'y a pas d'habitude dans nos collectivités de l'utilisation des SEM, des SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique), des SPL et il faut du temps. Je peux vous assurer que dans toutes les grandes villes aujourd'hui, ces outils sont développés, à Dijon, à Besançon, partout, et bien évidemment, on utilise des mandats, des concessions. Les choses se terminent à certains moments, et ce soir, nous clôturons une concession, et nous arrêtons un mandat. Je peux comprendre que cela appelle un certain nombre de questions. Après ce débat riche, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 6 oppositions. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve la résiliation de la concession de travaux pour la construction d'un ensemble immobilier sur le cours Clemenceau confiée à la SPL Grand Dole Développement 39.

Nous passons à un autre domaine sur lequel la SPL peut agir, à savoir le cœur de ville. Il s'agit ici d'un avenant. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 09 : AVENANTS À LA CONCESSION DE SERVICES AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR L'ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS DANS L'EMPRISE DUPÉRIMÈTRE « ACTION CŒUR DE VILLE » DE LA VILLE DE DOLE – ACQUISITION DE TROIS NOUVEAUX BIENS ET POSSIBILITÉ DE REVENTE UNANIMITÉ

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. En mars 2019, la ville de Dole a passé un contrat de concession avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition et la location de biens situés dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la ville de Dole. Le contrat prévoit qu'à chaque nouvelle acquisition, un avenant doit être passé afin de préciser la nature du nouveau bien, son prix d'acquisition et ses principales caractéristiques.

Il est donc proposé aujourd'hui de repasser trois contrats pour les rattacher au contrat initial pour les acquisitions suivantes :

- un local commercial de 36 mètres carrés situé au 22 Grande Rue, pour le prix d'acquisition de 28 000 euros ;
- un local commercial de 122 mètres carrés situé au 29 Grande Rue, pour un prix de 97 000 euros ;
- un local commercial de 24 mètres carrés situé au 41 rue des Arènes, pour un prix de 30 000 euros.

Il est également proposé de passer un avenant permettant à la SPL de revendre les biens immobiliers acquis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets d'avenants au contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39, ainsi que tout document y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les avenants à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole concernant l'acquisition de trois nouveaux biens et possibilité de revente.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 10 : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SERVICES AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR LA RÉHABILITATION DE L'HÔTEL SAINT-ANDRÉ – ARC II

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la réflexion sur la reconversion du bâtiment Arc II, situé 80 rue des Arènes à Dole, la Ville de Dole a sollicité la SPL Grand Dole Développement 39 afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour son projet de rénovation du bâtiment.

Cet accompagnement de la SPL consiste ainsi à :

- réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien collège Arc II, afin d'y accueillir potentiellement l'École des Beaux-arts ainsi qu'un espace destiné à des activités tertiaires ;
- préparer les éléments du bilan prévisionnel ;
- réaliser le bilan d'opération.

La SPL se rapprochera d'un cabinet d'architecture. Avec l'appui de ce dernier, la SPL devra définir le montage opérationnel adapté à la réalisation de ce projet en fonction des dispositions techniques, financières de la Ville. Pour la réalisation de ces études, il est ainsi proposé de confier à la SPL une convention d'assistance et de services dont les modalités sont décrites dans la convention jointe à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la SPL Grand Dole Développement 39 pour les études relatives à la réhabilitation de l'Hôtel Saint-André-Arc II ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux études portant sur ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses relatives à ce projet conformément aux termes de la convention ci-annexée.

M. le Maire : Merci. Il s'agit donc d'une convention avec la SPL pour travailler sur l'Arc II pour différentes activités possibles. Là aussi, cela dépendra de l'évaluation des coûts de rénovation de cet ensemble. Le but est que dans le mandat qui s'ouvre, nous puissions trouver une destination définitive à l'Hôtel Saint-André pour que cet ensemble immobilier puisse revivre d'une manière ou d'une autre, avec des activités tertiaires, potentiellement l'École des Beaux-arts, ou des logements, puisqu'il peut y avoir différentes possibilités ou opportunités qui arriveraient dans les prochains mois. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention d'assistance et de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la réhabilitation de l'Hôtel Saint-André concernant l'Arc II.

Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 11 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : RECRUTEMENT DE 6 AGENTS

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Afin d'organiser sur la ville de Dole le recensement de la population en 2021, recensement effectué par sondage tous les ans pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est proposé au Conseil Municipal de créer six postes d'adjoint administratif à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. L'incidence financière s'élèvera à 12 300 euros. Une dotation forfaitaire de 4 485 euros sera versée par l'INSEE à la Ville pour ces opérations de recensement.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport « traditionnel » ?

M. GOMET : C'est un détail, mais il n'y a pas de correspondance entre les dates. On parle d'un côté du 21 janvier au 27 février et d'un autre côté, 21 janvier au 20 février pour les postes.

M. le Maire : Oui, il y a une erreur de date. Je suppose que cela va jusqu'au 27 février. Nous vérifierons, mais en tout état de cause, le recensement se fait dans cette période. Merci de cette précision. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le recrutement de 6 agents pour le recensement de la population 2021.

Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 12 : COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES DE LA VILLE DE DOLE : RÉDUCTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ ACCORDÉE AUX ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des commémorations patriotiques organisées par la Ville, le Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole associe habituellement des élèves musiciens à la participation des cérémonies publiques. Par reconnaissance au concours qu'ils

apportent à cet hommage républicain, une réduction de 50 euros sur les frais annuels de scolarité pourrait être accordée à ces élèves qui se montrent volontairement disponibles.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de la participation des élèves du Conservatoire aux commémorations patriotiques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réduction des frais de scolarité accordée aux élèves du Conservatoire de Musique et de Danse pour les commémorations patriotiques de la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Justine GRUET.

RAPPORT N° 13 : PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES ET LA MJC

Mme GRUET : Afin de faciliter l'accès des enfants, usagers du Centre social Olympe de Gougues, à des activités sportives programmées par la MJC pour la saison 2020/2021, un partenariat a été renouvelé. Suivant certaines conditions de domiciliation, revenus et adhésions, les jeunes des familles adhérentes au Centre social peuvent participer à des séances de hip-hop et d'éveil à la danse. Le montant facturé par la MJC de Dole à la structure est de 150 euros pour les jeunes de moins de 16 ans et 154 euros pour les plus de 16 ans. Le coût de l'inscription aux activités s'élève à 43 euros ou 47 euros suivant l'âge de l'enfant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention entre la MJC et le Centre social Olympe de Gougues pour la saison 2020/2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les actes qui en découlent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Il s'agit de la reconduction d'un partenariat existant. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le partenariat entre le Centre social Olympe de Gougues et la MJC.

Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 14 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020 AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

M. ROCHE : Bonsoir. Dans la suite du rapport précédent concernant le Centre social Olympe de Gougues, nous demandons une subvention pour l'année 2020, une aide au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à la hauteur de 10 000 euros pour les actions du Centre Olympe de Gougues, à savoir les Estivales du quartier, les Accès à l'informatique et le Groupe Rénovation au Logement. Le budget prévisionnel de ces trois actions est estimé à 38 200 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces actions pour l'année 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé.

M. le Maire : Merci. Voilà trois programmes dans le cadre du Centre Olympe de Gougues. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions 2020 auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les actions portées par le Centre social Olympe de Gougues.

Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 15 : FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit d'établir les frais de scolarité. C'est un rapport que nous prenons chaque année qui va nous permettre de déterminer ces frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020. Sur la base du compte administratif 2019, nous avons calculé un coût par élève se montant à :*

- 1 402 euros pour un élève de maternelle ;
- 632 euros pour un élève d'élémentaire.

Un accord de réciprocité a été passé sous l'égide de la Sous-préfecture en 1993 avec certaines communes voisines posant le principe d'une facturation à 45 % pour les communes suivantes :

- Jouhe ;
- Foucherans ;
- Rochefort-sur-Nenon ;
- Sampans ;
- Brevans ;
- Champvans.

Il vous est ainsi proposé :

- de retenir les montants établis sur la base du compte administratif 2019 pour la facturation des communes, à savoir :
 - o 630 euros pour un élève en maternelle ;
 - o 284 euros pour un élève en élémentaire ;ce qui représente les 45 % des premiers montants que je vous ai indiqués ;
- d'appliquer le principe aux six communes de l'accord de réciprocité, et plus largement à toute commune appliquant un taux de facturation de 45 % à la Ville de Dole, un forfait de 45 % du coût réel.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ?*

M. PRAT : *Certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont engagées dans ce rapport de réciprocité. Y a-t-il une volonté de s'élargir à d'autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ou est-ce acté ainsi ?*

M. le Maire : *Il s'agit essentiellement de celles avec qui nous avons des besoins de coopération sur ces frais de scolarité. Je vais laisser la parole à Madame JEANNET pour répondre plus précisément.*

Mme JEANNET : *C'est dans le cadre des dérogations scolaires. Nous n'avons pas non plus vocation à accepter autant de dérogations que cela, et nous travaillons avec peu de communes autour de Dole. Cet accord de 45 % s'applique pour l'instant sur les six communes que je vous ai citées, mais pour autant, lorsque nous avons une réciprocité avec des enfants d'ailleurs qui peuvent aller dans d'autres communes, la dérogation scolaire pouvant aller dans un sens comme dans l'autre, à ce moment-là, nous appliquons chacun les 45 %.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les frais de scolarité des élèves du 1^{er} degré pour les communes extérieures pour l'année scolaire 2019/2020.

Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 16 : CESSIION DE TERRAIN À M. PAILLON ET MME CHEVALIER - LOTISSEMENT « LAFAULX »

M. REBILLARD : *Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En janvier 2014, la Ville a été autorisée à lotir un terrain d'environ 23 000 mètres carrés au lieu-dit « la Faulx » et de mettre sur le marché 18 lots à bâtir, dont 3 lots restent aujourd'hui à commercialiser. En septembre 2020, Monsieur PAILLON et Madame CHEVALIER ont manifesté leur intérêt pour le lot n° 9 du lotissement communal.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur PAILLON et Madame CHEVALIER du lot n° 9 du lotissement communal « la Faulx », d'une contenance de 7a 92ca, sise 11 rue Anne Frank et moyennant le prix de 56 232 euros HT, majoré de la TVA sur la marge d'un montant de 8 482,32 euros, soit la somme globale de 64 714,32 euros TTC.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur PAILLON et Madame CHEVALIER au lotissement « La Faulx ».

Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 17 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RÉGIONALE DE COHÉSION URBAINE ET SOCIALE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

M. MBITEL : *Merci, Monsieur le Maire. L'avenant n° 2 à la convention régionale de Cohésion Urbaine et Sociale a pour objet la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 et l'adaptation des modalités financières d'engagement de la Région.*

L'article 5 « Engagements de la Région » est complété comme suit.

La région s'engage à :

- *sur le volet social : soutenir la stratégie de la cohésion sociale et urbaine en mobilisant une enveloppe de 40 000 euros de crédits de fonctionnement par an, sur la période 2021/2022, pour les actions de cohésion sociale et conformément à son règlement d'intervention 30.10 en vigueur ;*
- *sur le volet urbain :*
 - o *soutenir les interventions sur le quartier d'intérêt local à hauteur de 500 000 euros maximum, complémentaire à celle réservée pour le PRU des Mesnils Pasteur sur la période 2018/2022 ;*
 - o *mobiliser 1 000 000 euros maximum de crédits d'investissement pour le programme de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional Mesnils Pasteur sur la durée de la convention.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention entre la ville et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Nous passons au dernier rapport n° 18. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 18 : RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITÉ DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ DE RÉSEAU SUR LA COMMUNE DE DOLE ENTRE LA VILLE ET GRDF

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. La commune de Dole dispose d'un réseau de distribution publique de gaz de réseau et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz de réseau rendu exécutoire le 21 janvier 1991 pour une durée de 30 ans, arrivant donc à échéance le 21 janvier 2021.*

Compte tenu de la volonté commune des deux parties de poursuivre leurs relations contractuelles en les adaptant aux exigences présentes et à venir d'un service public de qualité, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le nouveau projet de traité de concession qui comprend les éléments suivants :*
 - o *la convention de concession précisant le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution ;*
 - o *le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants ;*
 - o *le cahier des charges proposé permettra, en particulier, à la commune :*
 - *de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante ; le montant sera actualisé chaque année (estimation approximative à 14 460 euros) ;*
 - *de disposer d'un rapport d'activité de son concessionnaire sur l'exercice écoulé ;*
 - *de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz de réseau ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession avec GRDF et toutes les pièces y afférant.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ?*

Mme BORNECK : *C'est juste une remarque. J'ai parcouru le traité de concession pour la distribution. Il existe un article 13 sur la protection de l'environnement que je trouve un peu léger. On parle de l'environnement visuel, c'est bien, de l'impact sonore, mais on ne parle pas de l'impact environnemental en tant que tel. Il est peut-être ailleurs, je l'ai peut-être manqué, je ne sais pas.*

M. le Maire : *Qu'entendez-vous par « impact environnemental » ?*

Mme BORNECK : *Par exemple, lorsque des travaux sont faits pour creuser et installer des tuyaux et que vous passez à côté de zones comportant des arbres, des choses seront-elles replantées ailleurs pour ne pas que cela gêne les tuyaux par la suite ? Leur est-il demandé de maintenir autant que possible les zones en zones perméables pour que l'eau continue à s'infiltrer dans les sols ?*

M. le Maire : *Je comprends. J'ai envie de dire que c'est plus de notre responsabilité que celle de GRDF. Je m'explique. Lorsque des conduites de gaz sont positionnées dans la Ville, nous donnons les autorisations de voirie, c'est-à-dire que nous autorisons GRDF à faire une tranchée sur une voirie, sur un espace public. À chaque fois, dans l'arrêté autorisant lesdits travaux, c'est à la collectivité, ensuite, en fonction de ce que nous mettons dans nos arrêtés, de veiller à ce que cet arrêté soit bien respecté. Si effectivement une conduite de gaz passe dans un espace vert, une pelouse ou autre, ils ne rebouchent pas avec des cailloux, mais ils reconstituent l'espace vert. Bien évidemment, c'est différent pour la voirie, puisqu'elle reste en enrobé ou autre, tout dépendant du type de travaux effectués. Néanmoins, en tout état de cause, c'est à la collectivité de mettre dans son arrêté des précisions. Généralement, c'est assez simple, on écrit dans l'immense majorité des arrêtés, que le concédant doit reconstituer à l'identique le type de sol sur lequel il travaille. C'est dans cette logique que le concessionnaire, en l'occurrence GRDF, doit appliquer cette concession.*

Je peux vous assurer que je suis particulièrement sensible à la capacité de retrouver des espaces, quels qu'ils soient dans des états acceptables tels qu'ils étaient avant les travaux, parce que très souvent, les travaux de tranchée et autres étant sur les voiries, ils ne dégradent pas un espace vert ou un secteur végétalisé. Dans l'immense majorité des cas, c'est sur nos voiries, nos trottoirs. Malheureusement, je constate qu'avec le temps, ces tranchées ont tendance à s'affaisser et provoquent une dégradation de la voirie avec tous les modes de transport, que ce soit les vélos ou

les voitures. Je souhaite donc que nous renforçons – je l'ai dit au Directeur Général des Services et à la Directrice des Services Techniques, qui sont les personnes référentes de ce point de vue – les contrôles de la fin des travaux précisément sur les espaces publics pour voir s'ils sont bien correctement rendus tel que les arrêtés ont prévu ces conditions d'autorisation. Cela étant, votre question était plus globale sur l'environnement. J'ai été beaucoup plus précis sur les questions de voirie, mais bien évidemment, sur des espaces publics dédiés à des secteurs plus naturels, nous avons la même vigilance. C'est plus rare, mais cela peut arriver.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une canalisation qui doit passer sur un secteur engazonné. Bien évidemment, il faut replanter à l'endroit où la tranchée a été faite et non pas remettre du caillou ou je ne sais quel enrobé qui viendrait imperméabiliser le sol.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement et l'actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz de réseau sur la commune de Dole entre la Ville et GRDF.

Mesdames et messieurs, j'ai souhaité que nous puissions apporter une motion de soutien au commerce de proximité.

MOTION LIÉE À : LA SITUATION DU COMMERCE DANS LE CADRE DU RECONFINEMENT DÉCOULANT DU DÉCRET N° 2020-130 DU 29 OCTOBRE 2020

M. le Maire : Vous savez à quel point le commerce de proximité est atteint par la crise économique, par la crise sanitaire avec la fermeture de certains commerces non alimentaires pourtant dans des situations extrêmement difficiles, d'une grande anxiété légitime d'un certain nombre de nos commerçants, qui plus est après une intervention forte de la collectivité pendant plusieurs années pour redresser notre centre-ville. Nous avons mis des moyens très récemment avec l'Office de Commerce, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des moyens de réactivité pour essayer au mieux de pallier les difficultés, mais cela reste par le déploiement de personnel nouveau, par les plateformes « Achetez à Dole » un engagement qui reste limité par rapport à la perte importante. Je vais céder la parole à Jean-Marie SERMIER pour lire cette motion de soutien au commerce de proximité de notre ville.

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une motion du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 (donc de ce soir) liée à la situation du commerce dans le cadre du reconfinement.

« Dans le contexte de crise sanitaire que l'ensemble de notre pays traverse, le président de la République a décidé un nouveau confinement pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et éviter la saturation de notre système de santé. Cette décision était nécessaire, eu égard aux impératifs de santé publique, mais ses modalités d'application précisées par le Premier ministre et le Gouvernement, ont généré un trouble et un sentiment d'iniquité chez nombre de commerçants de centre-ville, déjà durement impactés par la crise du printemps.

La décision de l'État de revoir sa position sur l'accès aux produits de première nécessité, quel que soit le type de commerce, est un premier pas. Cependant, cette posture, aussi louable qu'elle puisse l'être pour réduire la distorsion de concurrence entre la grande distribution, dont les portes restent ouvertes, et les commerces de centre-ville forcés de fermer à l'approche des fêtes de fin d'année, risque de ne voir qu'un seul vainqueur : les géants du commerce en ligne[*dont Amazon*].

Les annonces gouvernementales en matière de compensations financières permettront de dédommager en partie les pertes de chiffre d'affaires, mais elles seront loin de pouvoir compenser la totalité, et tous les commerçants et indépendants n'y sont pas forcément éligibles. Dès lors, nous nous exposons au risque de voir toute une partie d'un tissu économique et social, au combien important pour notre ville, disparaître !

Ces commerces et professions, dits "non essentiels" qui ont déjà subi l'impact du premier confinement, réalisent pour certains une part conséquente de leur chiffre d'affaires durant la période qui précède les fêtes de fin d'année et ne seront pas en capacité de résister à une chute brutale et prolongée de leur activité.

Dans le prolongement de mesures concrètes déjà prises au printemps, la municipalité souhaite réaffirmer son soutien plein et entier aux commerces de proximité, acteurs majeurs du tissu économique local et du lien social entre nos concitoyens. Ainsi, afin d'accompagner nos commerces face à cette crise, la ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Office de Commerce ont acté la gratuité de la plateforme "Achetezadole.fr", tout en facilitant son développement grâce à des formations expresses offertes aux commerçants et à la mise en place d'un service de livraison à domicile géré par l'Office de Commerce qui, compte tenu des difficultés actuelles, a renforcé, ses effectifs.

Par ailleurs, un plan de communication conséquent va se déployer tout au long du mois de novembre afin d'inciter les consommateurs à utiliser cet outil en ligne. Cependant à elles seules, ces actions ne pourront suffire à garantir la survie de l'ensemble des commerces de la ville.

Pour toutes ces raisons, la ville de Dole demande au Gouvernement d'être attentif à la situation de ces commerces et de réévaluer leur situation de manière régulière afin de concilier impératif de santé publique et sauvegarde du tissu économique et social.

Dans un souci de solidarité avec les personnes qui ont très souvent investi leur argent personnel dans leur outil de travail, et afin de préserver dans les mois et années à venir notre centre-ville dans lequel la Ville reste pleinement mobilisée au sein du programme "Action Cœur de Ville", nous émettons le souhait que les préfets, en association avec les maires, puissent, en fonction de l'évolution sanitaire locale, autoriser l'ouverture des commerces de proximité. »

M. le Maire : *Merci. Il a été repris dans la motion les diverses actions menées par la collectivité, je l'ai dit tout à l'heure, notamment de communication. Vous verrez dans les prochains jours de nombreux espaces de communications diverses pour valoriser la plateforme. Nous avons formé en quelques jours de nombreux commerçants pour qu'ils puissent intégrer leurs produits sur la plateforme. Tout cela nécessite du temps. L'avantage de la collectivité, de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de nos collectivités est d'avoir impulsé il y a deux ans une plateforme de commerce en ligne. Je constate que certaines collectivités aujourd'hui se mettent à créer seulement la plateforme. Le temps qu'elle soit créée et opérationnelle, ce n'est pas évident.*

Je ne me fais donc pas beaucoup d'illusion sur une capacité très réduite de pallier le manque à gagner, mais c'est toujours cela, sachant que les conditions des produits vendus actuellement sur les plateformes en ligne n'intégreront pas le chiffre d'affaires pour les compensations par l'État. Je crois que nous avons besoin d'apporter notre soutien. Je vous assure qu'il y a une grande inquiétude, parfois de la colère, comme vous le savez, de ces commerçants. Je pense qu'ils apprécieraient que nous puissions être derrière eux dans ce contexte compliqué.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. HAMDAOUI : *S'agissant de la fin de la motion, il est indiqué : « les préfets en association avec les maires ». N'est-ce pas « avec le maire » ?*

M. le Maire : *Oui, cela peut être « le maire », mais ce sont « les maires » au sens large.*

M. HAMDAOUI : *Oui, c'est avec le Maire de la ville de Dole.*

M. le Maire : *Oui, c'est cela. Quand je dis « les maires », c'est un vœu général, c'est-à-dire que dans chaque territoire, les maires soient associés avec les préfets aux possibilités en fonction de l'état sanitaire, de rouvrir.*

M. HAMDAOUI : *Pour moi, cela change le sens de la motion. Si l'on met « le maire de Dole », on s'occupe de notre territoire, et si on met « les maires », on est sur une échelle nationale et dans le champ politique, contre le Gouvernement.*

M. le Maire : *Nous ne sommes pas dans cette logique.*

M. HAMDAOUI : *J'ai bien compris que la motion était pour les commerces du centre-ville.*

M. le Maire : *Encore une fois, ce n'est pas une motion politique, mais une motion de solidarité et de soutien. Je tiens à le préciser. La parole est à Jean-Marie SERMIER.*

M. SERMIER : C'est une motion très pragmatique. Je pense que l'amendement de Monsieur HAMDAOUI peut largement trouver écho en précisant « le maire », peut-être pas « le maire de Dole ».

M. HAMDAOUI : Tant que nous y sommes, il faut ajouter un « s » à « chiffre d'affaires ». La faute d'orthographe est faite à deux reprises.

M. SERMIER : C'est que les affaires vont mal en ce moment !

M. le Maire : (Rires.) Nous corrigeons l'accord et nous modifions « les préfets en association avec les maires » par « le préfet en association avec le maire ». Nous procédons donc à ces ajustements. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour cette motion de solidarité et de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la motion du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 liée à la situation du commerce dans le cadre du reconfinement découlant du décret n° 2020-130 du 29 octobre 2020.

Nous en avons terminé avec l'ensemble des questions. Je vous souhaite une bonne soirée et je n'oublie pas la nécessité de garantir un certain nombre de conditions sanitaires.

M. HAMDAOUI : Pourrions-nous avoir la date du prochain Conseil ?

M. le Maire : Il me semble qu'il est prévu le lundi 14 décembre, sauf si nous ne pouvons pas préparer le budget pour différentes raisons, ou si la situation sanitaire viendrait à se dégrader. Merci à vous. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 52.